

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—E.—U., \$3.50.

Tout semestre commencé se paie en entier.

On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XIII.

No. 42.

Prix du numéro : 7 centins.—Annonces, la ligne : 10 centins

Toute communication doit être affranchie.

Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par un bon sur la poste.

JEUDI, 19 OCTOBRE 1882

## AVIS

L'administration de *L'Opinion Publique* fait appel aux abonnés retardataires et les prie de payer ce qu'ils doivent dans le plus bref délai. Elle regretterait d'user de sévérité à l'égard de ceux qui ne répondraient pas à cet appel. Les améliorations qui ont été faites à ce journal ont demandé et demandent tous les jours beaucoup de dépenses. Les abonnés en tiendront compte à l'Administration, elle ose l'espérer.

*L'Opinion Publique* est une publication nationale qui mérite d'être encouragée. Ses nouveaux propriétaires feront tous les efforts possibles pour répondre au désir de tous ceux qui leur donneront leur patronage. Rien n'est changé quant aux conditions d'abonnement : Pour le Canada, \$3.00 par an ; pour les Etats-Unis, \$3.50.

S'adresser à la CIE LITHOGRAPHIQUE BURLAND, Bureaux de *L'Opinion Publique*, 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

## SOMMAIRE

TEXTE : Lord Durham.—Aux hommes de bon sens (suite et fin), par Giulio.—Littérature.—David Tétu ou les raiders de Saint-Alban (suite).—Sciences.—Nos gravures : Le comte de Sesmajons ; Mgr de la Bouillierie ; Le buste de l'impératrice Elizabeth d'Autriche-Hongrie ; M. de Massas, tué en duel le 3 septembre ; Après la guerre ; le Frère convers.—Choses et autres.—Les Giboulées de la vie (suite), par Mme C. de Chandeneux.—L'île Perrot et ses environs (suite et fin), par le Révd. T.-N. LeMoyné.—Nouvelles diverses.—Sommaire du *Monde Illustré*.—Les échecs.

GRAVURES : M. le comte de Sesmajons, consul général de France en Canada.—M. de Massas, tué en duel le 3 septembre dernier.—Mgr de la Bouillierie, coadjuteur du cardinal Donnet, décédé dernièrement à Bordeaux.—Buste de l'impératrice Elizabeth d'Autriche-Hongrie.—Après la guerre.—Le Frère convers.

## LORD DURHAM

Il nous est tombé sous la main un numéro d'un journal, publié à Montréal en 1838 : le *Populaire*. Il avait été conservé par un collectionneur, sans doute à raison des articles intéressants qu'il contenait. (1) En effet ce journal renferme le compte-rendu des séances de la Chambre des Lords pendant lesquelles la fameuse ordonnance de lord Durham fut si vivement attaquée par les adversaires de lord Melbourne, alors premier ministre et les ennemis personnels de lord Durham. Ce compte-rendu est accompagné de commentaires qui nous font connaître l'impression que produisirent dans le pays cette discussion et aussi la nouvelle que le faible gouvernement de lord Melbourne, voulant se sauver à tout prix, avait désavoué l'ordonnance. Cette feuille détachée de notre histoire nous a paru intéressante et nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur en mettant des extraits sous les yeux. Mais auparavant rappelez la suite des événements qui ne sont peut-être pas très frais dans l'esprit de tous.

\* \*

On sait à la suite de quelles circonstances lord Durham fut envoyé en Canada. C'était au lendemain de la malheureuse levée de boucliers de 1837. Le gouvernement l'investit de pouvoirs extraordinaires, et lord Durham crut qu'il pouvait agir en dictateur. En arrivant à Québec, il lança une ordonnance dans laquelle il accordait une amnistie aux rebelles, en exceptant de cette mesure Papineau et quelques autres chefs.

(1) Ce journal, dont nous cherchons en vain la série complète, était rédigé par M. Hyacinthe Leblanc de Marconnay, qui avait été rédacteur de la *Minerve*.

Quant aux autres personnes les plus compromises, il les exilaient aux Bermudes, ne voulant pas soumettre leur cause à un jury composé de Canadiens, qui les auraient acquittés, ni les faire passer en jugement devant un jury anglais, qui les auraient condamnés sans merci. Lorsque cette ordonnance fut connue en Angleterre, lord Brougham, quoique libéral comme lord Durham, crut l'occasion belle d'attaquer le gouvernement et le dictateur, comme on l'appelait. Il se déchaîna contre ce dernier avec une violence sans pareille. Lord Melbourne le défendit mollement ; il alla jusqu'à convenir avec lord Brougham que la partie de l'ordonnance qui exilait les rebelles aux Bermudes était illégale, attendu que le gouverneur n'avait aucune juridiction sur ces îles, mais il concluait en demandant d'abandonner cette affaire. Quelques jours plus tard, lord Brougham venait à la charge et le gouvernement baissa cette fois complètement pavillon et annonça qu'il avait désavoué l'ordonnance.

\* \*

Voyons maintenant comment cette nouvelle fut accueillie ici :

“ Les nouvelles qui nous arrivent de la métropole, dit le *Populaire* du 19 septembre 1838, au sujet de cette colonie, sont d'une nature si extraordinaire, si sérieuse, que nous douterions de leur véracité si elles n'avaient point un caractère certain d'officialité.

“ Une intrigue parlementaire, comme on en voit tant, est parvenue à faire annuler le premier acte d'autorité fait par lord Durham, non pas parce que cet acte n'était point fait par un gouverneur et un conseil compétents, non plus parce que cet acte punissait des complices ou sacrifiait des innocents, mais parce que cet acte contenait des dispositions pénales suspensives, qui surpassaient les pouvoirs accordés au gouverneur et à son conseil, parce qu'il étendait son effet à un territoire sur lequel lord Durham n'avait aucune juridiction. Rien de ce qui a été fait sous l'administration de sir John Colborne, rien de ce qui a signalé les exécutions faites dans le Haut-Canada, n'a été déclaré tyrannique ou illégal ; tandis que le seul acte qui fut praticable, qui ait mis à l'abri le plus grand nombre pour infliger une légère punition au plus petit nombre, est déclaré nul et non avenu.

“ Cette décision remet les choses dans l'état où elles étaient avant, et nous ne voyons point ce qu'en pourront tirer les patriotes qui furent compromis dans les derniers troubles ; car ils vont être susceptibles de nouveau à passer en jugement pour les délits qui leur furent imputés, et si l'autorité se servait de ses pouvoirs pour faire évoquer leur affaire dans un district que l'on pourrait croire moins prévenu en leur faveur que celui de Montréal, il s'en suivrait que leur situation serait bien pire qu'elle ne le fut avant. Il est beaucoup de réfugiés qui sont rentrés dans la province sous la foi de l'acte d'amnistie ; cet acte étant annulé, ils vont se trouver exposés à une nouvelle arrestation, ou soumis à des cautionnements qui ne les frappent pas avant. La Chambre des Lords, et le ministère lui-même, auraient dû considérer le bouleversement général qui résulterait d'une semblable mesure, et s'ils n'ont point fait de dispositions à cet égard, nous prévoyons de très grandes difficultés dans l'exécution des nouveaux ordres de la métropole.

“ Les patriotes se félicitent beaucoup de cet acte et le regardent comme un triomphe. Nous craignons qu'ils ne s'abusent et nous sommes loin d'envisager la mesure comme devant leur être favorable ; car si l'administration de sir John Colborne a été approuvée, l'opinion des nobles lords n'a pas résulté des mesures prises contre ceux qui furent compromis dans les derniers événements, mais au contraire, parce qu'ils ne furent jamais soumis à des jugements préalables. Mais l'ordonnance de lord Durham étant considérée comme nulle, les ordonnances de sir John Colborne et de son Conseil Spécial reprennent force et vigueur ; reste à savoir si nos réfugiés, si nos anciens accusés mis en liberté éprouveront plus de bénéfices de ces ordonnances, considérées comme rigoureuses dans leur origine, que de celle de lord Durham, qui fut accueillie avec applaudissements

par tous les franco-canadiens, et qui donna tant de mauvaise humeur aux ultra-tories.

“ Nous ne sommes point de l'avis de *l'Ami du Peuple* “ que le lord Durham ne pourra plus rester après un semblable traitement. Nous ne voyons pas en quoi cette circonstance deviendrait offensante pour le lord Durham, car sa conduite générale n'est pas censurée ; un seul point, une seule ordonnance est annulée et encore les motifs donnés pèchent-ils davantage sur la forme que sur le fond, sur le défaut de dispositions précises et légales que sur la rigueur de ces dispositions.”

\* \*

*L'Ami du Peuple* avait cependant raison et lord Durham crut comme lui que la situation n'était plus tenable. Ne se possédant plus de rage, il résolut de quitter la colonie, mais avant de nous dire adieu, il lança un appel au peuple contre le gouvernement anglais plaidant sa cause devant les habitants de la colonie. En parlant de cet appel, le *Times* crut de bon goût d'écrire que lord Durham levait l'étendard de la révolte dans un pays qu'il avait reçu mission de pacifier et de l'appeler le lord High Seditioner, le lord grand séditieux par allusion à son titre de *Lord High Commissioner*.

\* \*

A propos de lord Durham, nous trouvons dans un livre paru récemment, d'intéressants détails biographiques inédits concernant cet homme dont le court séjour en Canada a eu une si grande influence sur nos destinées. Lord Durham appartenait à l'école libérale la plus avancée, et dès 1821 il préparait, de concert avec lord John Russell, un bill de réforme très radical. Lord John, qui possédait une copie de ce bill annotée de la main de lord Durham, a déclaré que celui-ci demandait dès cette époque le vote au scrutin secret. Il serait donc le père de ce système de votation, appliqué à la politique !

Au témoignage de ses contemporains, qui le regardaient à juste titre comme un homme d'un talent hors ligne, lord Durham était d'une violence extrême, autoritaire comme un despote, ne pouvant supporter la contradiction. Il avait fait, à Gretna Green, un mariage d'amour, mais il perdit bientôt sa femme et il épousa en seconde noce la fille de lord Grey, qui l'appela dans son gouvernement avec lord John Russell. Les mémoires du temps nous apprennent que lord Durham avait une influence extraordinaire sur son beau-père qui n'osait contredire son terrible gendre. Il était de fait le premier ministre de la Grande-Bretagne. Il ne témoignait pas plus d'égards pour ses collègues que pour lord Grey, et il se passait des scènes d'une violence inouïe chaque fois que quelques-uns d'entre eux s'avisèrent de combattre ses projets.

On rapporte que lord Brougham, se trouvant présent à un dîner offert à lord Grey, à Edimbourg, fit, en répondant à un toast, une critique de certains esprits remuants qui, n'étant jamais satisfaits, rêvaient de réformes impossibles. Lord Durham, qui était aussi au nombre des convives, prit la chose pour lui et la prit fort mal. Il répondit à Brougham dans des termes si amers et si mordants que l'effet de la critique fut entièrement perdu. Lord Brougham jura de se venger et il lui rappela lors de l'affaire de l'ordonnance qu'il n'avait pas digéré l'insulte du dîner d'Edimbourg.

## AUX HOMMES DE BON SENS

(Suite et fin.)

CE QUE NOUS AVONS À FAIRE, NOUS, CANADIENS

En relisant notre dernier article, nous nous sommes presque félicité nous-même : deux des pierres roulées par la révolution sur le chemin de la vérité que nous nous efforçons de suivre, ont été précipitées dans l'abîme et nous ont laissé libre la voie. Mais il en est une ou deux autres encore auxquelles nous voudrions faire subir le même sort. Essayons.

La première est du granit en Italie. Voyons si elle

n'est pas simplement de l'argile aux yeux des vrais catholiques. La voici :

Mais comment l'unité de l'Italie pourrait-elle se concilier avec la souveraineté du pape ? Nécessairement l'une détruirait l'autre.

Et comment, demanderons-nous à notre tour, l'unité de l'Italie se concilie-t-elle avec l'autonomie de la république de San Marino ? Et encore, comment se conciliait-elle avec l'Etat pontifical après les spoliations de 1860 ? L'Italie est réputée *une* maintenant ; elle l'était après l'annexion de la Vénétie en 1866 ; pourquoi l serait-elle moins, si le pape, le plus italien des princes, possédait aujourd'hui ce qu'il avait avant le 20 septembre 1870 ?

Mais, qu'on veuille bien le remarquer, en formulant cette idée, nous ne prétendons sacrifier aucun des droits sacrés et historiques de la papauté ; bien moins encore prétendons-nous suggérer un moyen pratique de concilier ensemble la souveraineté du pape nécessaire au monde et l'unité plus ou moins dangereuse de l'Italie. Ce que nous voulons, c'est simplement montrer par des exemples combien faux il est de regarder la souveraineté du pape comme incompatible avec l'existence d'un Etat qui embrasse presque toute l'Italie dans ses frontières géographiques. Pour le reste, c'est au pape, et au pape seul qu'il appartient d'en décider.

Quant à la question elle-même, si l'on met d'un côté les malheurs, les humiliations, les dangers, les anxiétés et les discordes suscitées par la question romaine, et de l'autre, le petit inconvénient qu'il y aurait à ce que quelques provinces fussent soustraites à l'autorité des princes de Savoie, quel est l'homme de bon sens, fût-il un italienissime, qui ne s'écriât : "Rendez de suite toute chose et sortez de cette impasse, aujourd'hui plutôt que demain, et demain plutôt qu'après-demain."

Il a fallu toute la haine franc-maçonnique contre la papauté et toute force de volonté diabolique et sectaire des loges, pour aveugler à ce point l'Italie gouvernementale et lui enlever tout bon sens. Eh quoi ! ces patriotes acharnés ne verront-ils donc jamais ce que tout le monde voit ? que Rome peut parfaitement rester libre avec le pape, sans compromettre l'unité italienne.

Non, ils ne le voient pas. Aussi vont-ils vite à la ruine : la machine à laquelle ils ont donné comme principe-moteur, non l'amour de la patrie, mais la rage antichrétienne est déjà toute détraquée : elle va se démantant tous les jours. Comment en serait-il autrement ? Toutes les lois du droit, de la politique, de la religion et de l'histoire ont été foulées aux pieds. L'absurde mène nécessairement à la ruine.

Déjà en 1861, Joseph Ferreri disait devant la Chambre à Turin que la question pontificale est une question qui embrasse le monde et dans laquelle tout est grand et terrible. Aujourd'hui, tous les publicistes sérieux le disent, l'Italie s'effondre et se précipite vers la république démagogique et socialiste et par ailleurs, le monde catholique semble se réveiller et rouvrir les yeux sur cette Rome.

U'siede il Successor del maggior Piero.

L'Italie va donc à un cataclysme, et alors, retournant l'objection, nous demanderons : comment l'unité italienne pourrait-elle exister sans la souveraineté pontificale ?

Mais, direz-vous, voulez-vous donc que l'Italie périsse ?

Non, mille fois non. Nous voulons au contraire qu'elle vive et qu'elle vive longtemps. Le cœur nous saigne de la voir livrée à la confusion à laquelle elle est réduite ; il nous fait mal de la savoir rongée par le ver du *régionalisme* et ouverte, comme une place sans défense, à l'artillerie ou à la diplomatie européenne. Et c'est pour cela qu'à cette *unità factice* nous voudrions voir substituer en Italie une unité vraiment efficace. Pourquoi n'y aurait-il pas *union* de l'Italie avec le pape et par le pape libre et indépendant ? Pourquoi ne verrait-on pas reparaitre d'une manière plus stable, si on le veut, la grande union italienne faite par les papes à certaines époques historiques ?

Si le bras de Dieu ne s'est pas raccourci, le pouvoir et la bonne volonté des papes n'ont pas diminué : comme ils arrachèrent l'Italie à la domination allemande, de même ils peuvent encore la sauver de l'esclavage auquel elle s'est condamnée. Léon XIII a, en maintes occasions, affirmé son patriotisme, et il n'est personne qui le mette en doute.

Que s'il revendique ses droits et si ses revendications émeuvent le monde, à qui la faute ? n'est-ce pas à vous, révolutionnaires italiens qui, en détruisant la liberté pontificale, avez jeté un défi solennel à Dieu et au monde ? Si vous ne vouliez pas voir les nations intervenir contre vous en faveur du pape, vous ne deviez pas mendier ou acheter leur intervention pour vous contre le pape ; vous ne deviez pas céder à Napoléon Nice et la Savoie afin de vous assurer l'impunité pour le vol des Romagnes ; vous ne deviez pas, sans déclaration de guerre, exterminer son armée à Castelfidardo pour vous approprier l'Ombrie et les Marches ; vous ne deviez pas jurer de ne jamais entrer à Rome par la violence, et ensuite y pénétrer à coup de canon et lui ravir son trône ; vous ne deviez pas lui promettre les honneurs royaux dans sa prison du Vatican et le traiter ensuite

comme Jésus-Christ au prétoire ! Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que, ayant foulé aux pieds les droits de tous, vous vous trouviez en butte aux attaques de tous ? Vous avez semé le vent, vous récolterez les tempêtes. Puisse l'Italie vraie être épargnée !

J'ai fini. Cependant, avant de quitter pour un temps du moins cette question, je me sens pressé de vérifier le titre de cet article.

Notre jeune pays s'est assuré de belles pages dans l'histoire de la papauté et de l'Eglise dans cette époque troublée. Partout et toujours, nos évêques ont tenu haut le drapeau du pape : sur le terrain de la théologie comme sur celui de la politique, ils ont compris qu'il n'y avait qu'un catholicisme, celui qu'enseigne le pape. Leurs mandements, leurs décisions conciliaires, leurs pèlerinages à Rome resteront pour le redire aux générations futures. A leur suite, notre clergé s'est rangé autour du trône pontifical avec un enthousiasme admirable : chaque article du Syllabus, chaque droit de l'Eglise, chaque privilège du pape a trouvé dans ses rangs un défenseur convaincu. Aussi, le peuple canadien a-t-il en toute circonstance acclamé le pape opprimé. A Mentana, à la Porta Pia, nous avions des nôtres parmi les zouaves : de Charette l'affirmait naguère, les *custors* se battaient bien. Ici, après douze ans, quelle réception enthousiaste ne recevait pas, il y a quelques mois, l'un des héros des grandes luttes ! Montréal et Québec se portaient au-devant de lui comme au-devant d'un roi. Nous sommes donc Romains !

Si notre passé est beau, notre avenir le sera. Est-ce que nous ne pourrions pas le rendre plus beau encore ? Certes, je le sais, un mot suffirait pour rallier les zouaves et les multiplier. Mais, j'oserais demander, pourquoi les catholiques du Canada ne tiendraient-ils pas à honneur d'avoir leur sentinelle à Rome ? D'après notre constitution, comme colonie anglaise, il ne nous est peut-être pas permis d'avoir un agent diplomatique près du Vatican : ne pourrions-nous pas du moins y maintenir un chargé d'affaires sinon officiel du moins officieux ? Au milieu des délaissements auxquels quelques gouvernements d'Europe ont déjà condamné le pape, et de ceux que d'autres lui préparent encore, il serait honorable pour nous de lui offrir cette preuve de notre dévouement filial. Prêtre ou laïc, mais homme d'intelligence, de tact et de foi, ce représentant du Canada catholique près du pape prisonnier, recevrait sûrement un accueil paternel.

Il pourrait aussi se rendre utile au Canada, et en tous cas, il en serait comme la sentinelle d'honneur.

GIULIO.

## LITTÉRATURE

Sir Thomas Brossey est rendu au troisième volume de son grand ouvrage sur la marine anglaise.

Il paraît que le monde littéraire va être affligé des *Mémoires d'Oscar Wilde* et d'un récit de son voyage en Amérique. Nous ne lui avons pourtant fait aucun mal.

Dernièrement, la maison Asgood a publié en volume le dernier ouvrage de M. Howell, *A Moderne Instance*, qui avait déjà vu le jour dans une revue.

On annonce la prochaine publication de la suite des *Mémoires de Greville*. On peut s'attendre à voir de jolies colères dans la haute société anglaise.

On va mettre en volume les discours, lettres et autres écrits du président Garfield. Ils formeront deux volumes.

Le prince Nicolas, du Monténégro, est l'auteur d'un drame en trois actes qui sera mis prochainement sur la scène française. Il a pour titre : *L'Impératrice des Balkans*.

On a publié, à Paris, la *Confession de Ste-Benve* ; l'éditeur est M. Nicolardot. Il paraît que ce livre, malgré la teinte accentuée de scandale qui le distingue, n'a eu qu'un médiocre succès.

L'historien Bankroft n'en est encore rendu qu'à la première élection présidentielle, et il est âgé de 84 ans. Il jouit encore d'une excellente santé, fait sa promenade à cheval tous les jours ; mais il est tout de même douteux qu'il puisse finir son travail.

Le livre de W. R. Plum, sur l'emploi du télégraphe durant la guerre américaine, contient de curieux détails sur les exploits des opérateurs, leurs services et sur les différents systèmes de chiffres tour à tour en usage par les chefs des deux armées.

M. Ripley, qui a collaboré plus ou moins régulièrement à une douzaine de grands journaux américains, qui a été un des directeurs des publications de la maison

Harper, et un des deux rédacteurs de *l'Encyclopédie d'Appleton*, a fourni à M. Trothingham la matière d'un livre très intéressant, surtout pour les journalistes.

L'ouvrage de Lewis Rosenthal, sur l'influence exercée en France par les idées américaines au dernier siècle, donne un historique assez complet, et appuyé sur de nouveaux documents, des relations de sympathie populaire entre les deux pays, manifestées par l'expédition de Lafayette. C'est probablement pour cela que les Etats-Unis ont montré, depuis, si peu de sympathie pour la France.

Ceux qui veulent se persuader que le Canada n'est pas seul à rencontrer des difficultés dans le règlement de ses frontières, peuvent lire l'ouvrage de M. C. W. Bowen, sur les frontières du Connecticut. La discussion dura près de deux siècles avec les Etats de New-York, du Rhode-Island et du Massachusetts. L'ouvrage est enrichi de cartes anciennes et précieuses pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire du Canada et des Etats-Unis.

On annonce en même temps une *Vie de Garibaldi* et une *Vie de Victor-Emmanuel*.

## DAVID TÉTU

ET

LES RAIDERS DE SAINT-ALBAN

### ÉPISODE DE LA GUERRE AMÉRICAINE

1864-1865

(Suite)

VI

C'était en 1864. Depuis trois ans déjà, la guerre sévissait aux Etats-Unis, guerre désastreuse qui épuisait en même temps la richesse, le sang et le moral de la nation. Les Canadiens-Français, toujours plus ou moins antipathiques aux Yankees, leurs ennemis séculaires—ces Bostonnais d'autrefois, contre qui ils ont eu si souvent maille à partir sous l'ancien comme sous le nouveau régime—faisaient les vœux les plus ardents pour le succès des soldats du Sud, et n'eût été leur devoir de loyauté envers la mère-patrie qui leur commandait de garder la plus stricte neutralité, ils n'auraient pas manqué d'aller donner leur courage et leur sang à ceux qu'ils regardaient comme leurs frères.

En effet, c'était en partie la race française qui combattait dans le Sud. Chacune de ses défaites était une angoisse pour les cœurs canadiens, chacune de ses victoires un rayon de bonheur.

Quant aux causes de la guerre de sécession, on croyait les connaître ici, et on n'y trouvait rien qui pût faire changer les sympathies des Canadiens, rien qui pût plaider en faveur des Etats du Nord.

"Depuis longtemps, écrit le R. P. Mothon dans une étude aussi admirable de précision que de forme, les fédéraux étaient jaloux des planteurs opulents auxquels le sol fournissait d'inépuisables richesses, tandis que leurs manufactures étaient sujettes aux crises et aux fluctuations périodiques de l'industrie. Ils rêvaient des tarifs douaniers qui, frappant lourdement le tarif avec l'étranger, auraient ouvert des débouchés aux produits manufacturés du Nord et auraient fait leur fortune aux dépens des contrées agricoles du Sud, dont toute la richesse consistait dans l'exportation des produits du sol. Tel fut, au fond, la véritable cause de la guerre de sécession ; l'esclavage n'en fut que le prétexte, car les plus grands hommes politiques du Sud étaient d'avis, comme ceux du Nord, de supprimer cette institution déplorable, mais en l'abolissant d'une manière progressive et en ménageant les droits acquis."

Ce n'est pas ce que voulaient les fédéraux, et ils aimaient mieux ruiner tout d'un coup ce peuple qu'ils jalouaient, malgré d'étroits liens de fraternité, en donnant de suite aux noirs une liberté que ceux-ci n'avaient pas appris à connaître et dont ils ne soupçonnaient ni les abus, ni les dangers.

Outre ces motifs de sympathie que les Canadiens entretenaient pour les Sédistes, la science militaire des fédéraux ne leur inspirait qu'une médiocre admiration, leurs victoires ne soulevaient nullement leur enthousiasme, et ils trouvaient bien des choses à reprendre dans leur mode de faire la guerre. Ne savait-on pas qu'au mépris de toutes les lois et par des manœuvres indignes d'une nation civilisée, le Nord, pour soutenir sa lutte fratricide, allait recruter à l'étranger, et même au Canada, la chair à canon qu'il amoncelait sur les champs de bataille afin d'y planter son drapeau ?

Composées en grande partie de mercenaires, les armées fédérales n'étaient pas sans rappeler un peu les hordes barbares du moyen âge. Sans pitié pour leurs ennemis, sans souci des lois les plus élémentaires, elles étaient accusées de commettre souvent d'affreux pillages et de se souiller par des massacres injustifiables.



M. LE COMTE DE SESMAISONS,  
CONSUL-GÉNÉRAL DE FRANCE EN CANADA



M. DE MASSAS,  
TUÉ EN DUEL LE 3 SEPTEMBRE



LE BUSTE DE L'IMPÉRATRICE ÉLISABETH D'AUTRICHE-HONGRIE



MGR. DE LA BOULLERIE,  
COADJUTEUR DU CARDINAL DONNET, DÉCÉDÉ À BORDEAUX

Tous ces excès devaient nécessairement allumer dans le cœur des Sudistes le feu terrible de la haine et inspirer de regrettables représailles. C'est aussi ce qui arriva, et la fameuse attaque des banques de St-Alban en fut un exemple.

Cet épisode, qui fit alors grand bruit et donna lieu à des procès célèbres, est peu connu aujourd'hui dans ses détails. Il est donc d'autant plus utile de le rappeler que ceux qui alors étaient d'âge à remarquer ces événements en ont pour la plupart perdu le souvenir exact, tandis que la jeune génération actuelle en connaît à peine les principaux incidents.

## VII

Le 19 octobre 1864, vingt-cinq à trente jeunes gens se trouvaient réunis à Saint-Alban, dans l'Etat du Vermont. Sous la conduite de Bennett Young, officier confédéré, ils venaient dans le dessein de brûler la ville et les villages environnants, et de se venger ainsi des outrages récents commis dans la vallée de la Shenandoah, située dans les Etats du Sud. C'est ce que nous apprend Young lui-même, dans une lettre qu'il publia quelques jours après sur les journaux de Montréal.

Mais, à la veille d'accomplir leur projet, les *raiders* reculèrent devant son exécution. Nullement accoutumés à incendier des villages paisibles et inoffensifs, et à faire périr dans les flammes les femmes et les enfants, ils laissèrent cette gloire à leurs ennemis du Nord, et ils adoptèrent un plan plus humain. A trois heures de l'après-midi, ils se partagèrent en divers groupes et fondirent à la fois sur les trois banques de la ville pour les piller.

Les circonstances ne pouvaient leur être plus favorables : aucune troupe ne gardait la ville qui était ensevelie dans la plus profonde sécurité. Habillés comme des voyageurs ordinaires, les *raiders* n'avaient éveillé aucun soupçon, de sorte qu'ils trouvèrent les banques absolument sans défense et n'ayant pour veiller à la garde des trésors que trois à quatre employés. Menaçant les caissiers de leurs revolvers, ils s'emparèrent de tout ce qu'ils purent découvrir d'argent et de billets de banque.

Après ce hardi coup de main, il se saisissent des chevaux de quelques écuries voisines et se hâtent de prendre la fuite vers la frontière canadienne, emportant avec eux, paraît-il, une somme de deux cent mille piastres.

Une pareille attaque, faite en plein jour, quoiqu'à l'improviste, ne pouvait guère être accomplie sans quelque résistance. En opérant leur retraite, les *raiders* furent obligés de se frayer un passage à travers la foule qui s'était attroupée pour s'emparer d'eux et pour échanger quelques coups de pistolet dont l'un fut fatal à un citoyen de St-Alban, nommé Morrison. Comme il y avait bien peu d'armes dans l'endroit, ce ne fut qu'une demi-heure après le coup de mains que l'on put réunir une douzaine de fusils et se mettre à la poursuite des fuyards.

Arrivés sur le territoire étranger, ceux-ci, comptant sur une neutralité complète de la part des Canadiens, se crurent en parfaite sécurité ; mais ils furent cruellement déçus dans leurs espérances, car les autorités canadiennes ne tardèrent pas à sévir contre eux. Le président d'une des banques pillées se hâta d'aller à Montréal et de s'appuyer de l'autorité du consul américain pour porter plainte devant le juge Coursol. Celui-ci se vit forcé de faire taire ses sympathies sudistes, pour accomplir ses devoirs officiels, et il donna l'ordre au chef de police, M. Guillaume Lamothe, de se mettre à la recherche des *raiders* et de les arrêter.

En même temps, lord Monck, gouverneur-général du Canada à cette époque, ordonna au général Williams de mettre à la disposition du gouvernement les troupes nécessaires pour aider à l'arrestation des fugitifs. C'était assurément un déploiement de zèle plus grand qu'on n'était en droit de s'y attendre, et il eut été bien étonnant si les jeunes Américains avaient pu échapper à tant de poursuites.

Entourés comme dans un réseau, ils ne tardèrent pas, pour la plupart, à être saisis.

Le 22 du même mois, quatorze des *raiders* étaient incarcérés dans la prison de Saint-Jean. C'étaient Bennett Young, Samuel Eugène Lakey, Squire Turner Teavis, Alamando Pope Bruce, Charles Moore Swager, George Scott, Caleb McDowall Wallace, James Alexander Doty, Joseph McGroty, Thomas Bronson Collins, Marcus Spun, William H. Hutchinson, Samuel Simpson Cregg et Dudley Moore. On trouva sur eux la somme de quatre-vingt-dix mille piastres.

Ce fut un événement pour la petite ville de Saint-Jean. Un grand nombre de citoyens s'empressèrent d'aller rendre visite aux prisonniers et de s'informer de leur histoire respective et des secrets de leur expédition. Ils ne furent pas médiocrement étonnés de rencontrer, non pas des meurtriers et des voleurs vulgaires, mais des jeunes gens vraiment remarquables par la distinction de leur langage et de leurs manières.

Tous appartenaient aux meilleures familles du Kentucky ; jeunes, ayant plutôt l'air de collégiens que de maraudeurs, ils ne ressemblaient à rien moins qu'à des bandits. Dans tous les cas, ces *raiders* étaient d'aimables bandits. Il suffisait de les voir pour être pré-

jugés en leur faveur. Aussi, dès le premier jour, leur cause fut-elle gagnée dans l'esprit de tous les citoyens de la ville de Saint-Jean, dont l'impression fut bien vite répandue dans toute la province ; et, s'il eut suffi de la sympathie du public pour ouvrir les portes de la prison, les captifs eussent été mis en liberté sur-le-champ.

Mais cette affaire était loin d'être une question de sympathie. Il s'agissait de droits internationaux. La cause était grave : peut-être les *raiders* avaient-ils violé la neutralité du Canada en organisant leur expédition sur notre territoire ; peut-être devait-on leur appliquer la loi d'extradition. Toutes ces questions, pleines d'obscurité, demandaient de longs examens et il était bien évident que ce ne serait qu'après un sérieux procès que pourrait luire, pour les jeunes Américains, le jour de la délivrance.

Bennett Young était leur chef et il paraissait exercer sur eux une autorité absolue et respectée.

## VIII

Né au Kentucky, il avait inauguré sa carrière par de brillantes études, et, au moment où la guerre éclata, il se préparait à la prédication évangélique ; il terminait son cours de théologie.

Fiancé à une jeune fille d'une admirable beauté et douée des plus heureuses qualités de l'esprit et du cœur, il fut l'un des premiers à éprouver les fureurs de la guerre. Car un jour, les Yankees s'emparèrent de la maison où demeurait celle qu'il aimait et ne se retirèrent qu'après y avoir laissé des traces et des souvenirs ineffaçables de leur barbarie.

Enervée par cette scène de pillage qu'elle voyait pour la première fois, ayant été témoin des mauvais traitements infligés à ses fidèles serviteurs par ces hordes indisciplinées, la pauvre enfant ne put résister à de pareilles émotions. On la vit dépérir, minée par une maladie de langueur, et bientôt elle mourut disant adieu à un fiancé inconsolable, mais laissant aussi un vengeur.

Le cœur navré de douleur et ne respirant que la vengeance, Young courut de suite se ranger sous les drapeaux des confédérés, se distingua sur plusieurs champs de bataille, fit partie de plusieurs expéditions aventureuses, particulièrement de celle commandée par le général Morgan, immolant partout sans merci ceux qu'il regardait à la fois comme ses ennemis personnels et ceux de son pays.

A la suite d'une des batailles les plus sanglantes auxquelles il eut assisté et où les confédérés furent battus, il tomba entre les mains des vainqueurs qui ne lui épargnèrent ni les outrages, ni les mauvais traitements.

Après une assez courte captivité, il réussit à s'échapper et à rejoindre les régiments du Kentucky. Ce fut alors qu'avec quelques autres officiers, il conçut le projet de la téméraire incursion de Saint-Alban, qu'il organisa avec autant de secret que d'habileté.

Son but était de jeter l'effroi parmi les populations yankees et de diminuer leurs ressources en enlevant tout l'or et toutes les valeurs dont il pourrait s'emparer. La panique qu'il espérait pouvoir créer aurait pu, en effet, forcer les fédéraux de retirer des troupes considérables des champs de bataille pour les occuper, sur divers points qu'on aurait pu croire menacés, comme Saint-Alban.

Caractère ardent et aigri par les malheurs et les désastres de sa patrie, Young, en mûrissant son projet, savourait d'avance les joies de la vengeance. Il s'imaginait entendre l'immense cri de rage qui allait s'échapper de toutes les poitrines yankees, à la nouvelle des terribles représailles qu'il rêvait.

Il savait aussi qu'en leur infligeant des pertes pécuniaires, il touchait la corde la plus sensible de ces adrateurs du dollar.

Il prévoyait juste, car, en apprenant le hardi coup de main des *raiders*, tous les journaux des Etats du Nord poussèrent une clameur d'indignation et de colère. L'émoi fut universel parmi les fédéraux.

On songea à se prémunir contre de pareilles représailles et le général Dix ne parla rien moins que d'envoyer des soldats sur le territoire canadien. S'il ne vint pas de troupes, les espions yankees ne manqueraient pas. La petite ville de Saint-Jean vit bientôt affluer une foule d'étrangers, les uns venant des Etats du Nord, pour hâter le procès et l'extradition des prisonniers, les autres arrivant de Montréal, pour offrir à ceux-ci leurs sympathies et des moyens de défense. On parlait de faire l'enquête à Saint-Jean même, mais bientôt il ne put en être question, car toutes sortes de rumeurs peu rassurantes circulaient dans la ville. On entendait dire que les soldats yankees allaient faire une démonstration armée pour enlever les prisonniers, ce qui aurait singulièrement abrégé les procédures.

Le sentiment public s'émut à ces menaces et on parla même de s'armer pour s'opposer à une pareille violation du territoire. Tout dévoués maintenant aux jeunes confédérés, les habitants de Saint-Jean juraient de les défendre et de faire la lutte au besoin contre leurs ennemis.

Ces rumeurs engagèrent le gouvernement canadien à faire transporter les captifs à Montréal, ce qui eut lieu le 17 du même mois d'octobre. Ils furent incarcérés

dans la prison de la ville où, comme à Saint-Jean, ils devinrent l'objet d'une espèce d'ovation. Un grand nombre de citoyens s'empressèrent d'aller leur rendre visite et de leur donner les plus vifs témoignages de considération.

Les *raiders*, de leur côté, par leurs manières distinguées et l'élévation de leurs sentiments, surent conquérir de nouvelles sympathies. Du reste, ils paraissaient assez confiants dans la justice de leur cause et passaient agréablement leur temps, jouant aux échecs et aux cartes ou causant sur les événements de la guerre.

Des amis confédérés, qui se trouvaient à Montréal, avaient mis cinq mille piastres à leur disposition pour leurs menus plaisirs, et une dame du Sud avait même offert du champagne à Young pour qu'il traitât ses compagnons d'infortune.

(A suivre)

## SCIENCES

On discute l'opportunité d'avoir, l'an prochain, une exposition spéciale de tout ce qui peut concerner l'hygiène publique.

—o—

La ville de Sydney, en Australie, va posséder une lumière électrique d'une puissance de douze millions de bougies.

—o—

On a trouvé le moyen, en Géorgie, de faire d'excellent sirop avec des melons d'eau. Dans certaines contrées, cette trouvaille sera du plus grand service.

—o—

Il est question d'employer l'électricité pour la traction des trains au tunnel du Mont St-Gothard. Ce système obvierait aux inconvénients qui résultent de la fumée de la locomotive.

—o—

Il y a quelques semaines, un ministre presbytérien, de la Nouvelle-Ecosse, est mort d'hydrophobie six ans après avoir été mordu par un chien enragé. C'est un des faits les plus étranges que la science ait encore enregistrés.

—o—

Pendant plusieurs années, on ne croyait pas charger les chars de fret de plus de dix tonnes ; maintenant, on a des voitures à huit roues qui peuvent prendre jusqu'à vingt tonnes ; on se propose maintenant d'atteindre, au moins comme essai, le chiffre de vingt-cinq tonnes.

—o—

Dernièrement, Herr Arno Behr a trouvé le moyen de cristalliser la glucose. Il suffit d'y ajouter 15 ou 20 pour cent d'eau et de la soumettre à une haute température, puis de soumettre la masse au procédé centrifuge employé pour la canne à sucre.

—o—

On a annoncé la mort, à Paris, de Joseph Liouville, à l'âge de 77 ans. C'était un mathématicien de premier ordre et, pour la publication de ses travaux, il avait fondé le *Journal des Mathématiques Pures*. Depuis 1862, il était membre du Bureau des Longitudes. Voilà un grand homme qui n'a pas dû mener une existence bruyante.

—o—

Un correspondant d'un journal de New-York assure que le thé, pris très fort, est un préservatif certain contre la fièvre jaune, et il indique des contrées entières qui sont restées par ce seul moyen à l'abri du terrible fléau. C'est peut-être parce que le remède est trop simple qu'on ne prendra pas la peine de l'appliquer.

—o—

Il paraît que la soie tirée des cocons américains ne peut être filée ; tous les industriels et naturalistes sont à l'œuvre pour tâcher d'obtenir la soie directement du ver. S'ils réussissent, ce sera un grand succès, mais à moins que le ver lui-même ne soit associé dans les profits, il est peu probable qu'il consente à changer ainsi ses habitudes séculaires.

—o—

On a trouvé que si la chaux, dont on retrouve les traces dans les anciens édifices romains, et en général dans les bâtiments qui datent de quelques siècles, c'est qu'on gardait la chaux pendant une couple d'années dans des puits remplis d'eau, tandis qu'aujourd'hui, la chaux est fleurie et employée la même journée. On se servait aussi d'un calcaire plus dur que celui généralement utilisé maintenant comme pierre à chaux.

—o—

A la dernière assemblée de la Société Homéopathique, à Indianapolis, un rapport a démontré qu'il n'y avait pas moins de 7,000 médecins et 278 collèges professant les nouvelles doctrines dans les Etats-Unis seulement. Il y a 23 hôpitaux contenant 1,268 lits, et dont 15 ont reçu, en une année, 6,675 patients ; 12 collèges sont fréquentés par 1,267. Les doctrines de Hahnemann ont trouvé aux Etats-Unis un champ plus fertile que partout ailleurs.

## NOS GRAVURES

## M. le comte de Sesmaisons

Le portrait de M. le comte de Sesmaisons, que nous publions aujourd'hui, aurait dû figurer plus tôt dans notre galerie. Nous lui devons cette marque de considération tant à cause de sa haute distinction qu'à raison de la sympathie qu'il n'a cessé de témoigner à notre pays depuis qu'il demeure parmi nous, en sa qualité de consul-général de France en Canada.

Il appartient à une des plus anciennes familles de France, et son nom figure dans l'armorial de la Bretagne, parmi ceux des plus illustres fils de cette vaillante province. Les de Sesmaisons se sont alliés jadis aux ducs de Bretagne, aux princes de Savoie. La mère du consul actuel de France est née de Choiseul.

M. de Sesmaisons est plus jeune que ne le feraient croire ses états de service. Il est né en octobre 1844. Au sortir du collège, il voulut compléter son éducation par des voyages. Il fit le tour de l'Europe. Après avoir étudié l'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Égypte, la Suède, la Norvège, la Russie, la Sibérie, la Finlande, le Danemark, il parcourt le Brésil, passe quelque temps à la Havane et se dirige du côté de l'Asie, où il visite la Chine, le Japon et les Indes.

M. le comte de Sesmaisons est un ancien militaire. Pendant la malheureuse guerre de 1870-71, il fit toute la campagne de la Loire et de l'Ouest, en qualité de capitaine du 92<sup>m</sup> régiment d'infanterie. Après la guerre, il entra dans la politique et, depuis 1871, il fait partie du conseil-général du département de la Manche (Normandie); la société d'agriculture de Cherbourg, une des plus importantes de France, l'a appelé à la présider. Il est aussi président de la délégation de l'instruction publique dans le même département.

M. le comte de Sesmaisons jouit d'une fortune considérable et, s'il est entré dans la carrière diplomatique, c'est uniquement dans le but d'utiliser ses talents et de continuer ses études. Nous sommes heureux que ce soient d'aussi louables sentiments qui nous aient valu de l'avoir comme représentant de la France parmi nous.

## Mgr de la Bouillierie

Le coadjuteur de S. E. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, Mgr de la Bouillierie, est mort il y quelques semaines.

Mgr de la Bouillierie était né à Paris en 1810. Entré dans les ordres à l'âge de trente-cinq ans, il fut vicaire général de l'archevêché de Paris sous Mgr Affre. Nommé évêque de Carcassonne en février 1855, il reçut plus tard du pape Pie IX le titre d'assistant au trône pontifical. L'éminent prélat était coadjuteur de l'archevêque de Bordeaux depuis le mois de décembre 1872, avec future succession; il avait été intronisé, l'année suivante, archevêque *in partibus infidelium*.

Il n'était malade que depuis trois jours d'une affection cholérique, et rien ne faisait prévoir une si prompte catastrophe. Le cardinal Donnet a administré les derniers sacrements au prélat mourant, qui a conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment et consolait le vénérable archevêque en pleurs.

La mort de Mgr de la Bouillierie sera douloureusement ressentie par le monde catholique, et en particulier par les catholiques de son diocèse.

Le prélat était chevalier de la Légion-d'Honneur.

## Le buste de l'Impératrice Elizabeth d'Autriche-Hongrie

Nous reproduisons ce magnifique buste dû au ciseau habile de M. Marquet de Vasselot. L'éminent artiste français, avec un talent sûr et exercé, a fixé dans le marbre les traits fiers et imposants de la belle souveraine d'Autriche-Hongrie.

L'honneur de s'inspirer d'un pareil modèle était réservé à un Français.

M. de Vasselot s'est montré digne de cette tâche, et son œuvre récente demeurera l'une des plus belles qu'il ait signées de son nom, si connu depuis longtemps dans le monde des arts.

## M. de Massas, tué en duel le 3 septembre

Ce duel, on le sait, a eu un dénouement tragique. Il a eu lieu entre le rédacteur en chef du *Combat*, M. de Massas, dont nous donnons le portrait, et le rédacteur en chef du *Petit Caporal*, M. Dichard, à la suite d'une polémique violente qui avait rendu un duel inévitable. Une première rencontre sans résultat avait déjà eu lieu récemment entre les deux adversaires. C'est dans le jardin d'une maison particulière des environs de Paris que l'on s'est battu le 3 septembre. L'arme choisie par M. Dichard était l'épée. D'après le procès-verbal des témoins, MM. Pemjean et Alessandri pour M. de Massas, et George Price et E. Bois-Glavy pour M. Dichard, les choses se sont ainsi passées :

" M. de Massas a pris l'offensive avec une grande énergie. Un coup fourré a eu lieu.

" M. Dichard a été atteint à la tête, sous l'aisselle et à la main par trois coups d'épée, et, avant que le témoin chargé de surveiller le combat ait pu intervenir, M. de Massas recevait en pleine poitrine un coup dont le résultat a été funeste.

" Malgré les soins qui lui ont été prodigués immédiatement par M. le docteur Court, M. de Massas n'a pu être rappelé à la vie..."

Nous avons cité textuellement, ne nous rendant pas bien compte de ce combat. Quoi qu'il en soit, il a été sérieux puisqu'il y a eu mort d'homme.

M. de Massas était âgé de trente-trois ans. Ancien officier au 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine, il s'était distingué à Mouzon et à Bazailles. Fait prisonnier, il parvint à s'échapper et fit le reste de la campagne dans le corps d'armée du général Bourbaki. Il fut blessé à Villersexel. Il fut alors recueilli et soigné dans la famille d'une jeune fille dont il s'éprit et qu'il épousa. Ce mariage lui valut une fortune importante. Après son mariage, M. de Massas se jeta dans la carrière du journalisme militant et dirigea quelque temps, dans le département des Pyrénées-Orientales, un journal qui portait le même titre et suivait la même ligne politique que celui qu'il venait de fonder récemment à Paris, le *Combat*. Inutile de rappeler que M. de Massas réclamait, dans ce journal, la fusion de tous les bonapartistes sur le terrain d'un coup d'État par les armes. M. de Massas laisse quatre enfants.

Son adversaire, M. Dichard, le rédacteur en chef du *Petit Caporal*, était à peu près du même âge que lui. Il a collaboré à plusieurs journaux sous le pseudonyme de Henry Dey. Ses blessures sont, dit-on, sans gravité.

Notre portrait a été dessiné alors que M. de Massas appartenait encore à l'armée.

## Après la guerre

Ils viennent de débarquer!

Les *Highlanders*, ces montagnards légendaires, rentrent dans leurs foyers, rompant les rangs pour donner le bras à une compagne ou à un ami, et levant au bout des fusils leurs bonnets à poils en l'honneur de la vieille Angleterre victorieuse. Ils cheminent gaiement. Braves soldats! Ils vont se reposer! Mais viennent un coup de trompette, un commandement, tous ces braves seront prêts à rentrer dans les rangs et à combattre des semaines, des mois entiers sous le commandement de quelque nouveau Wolseley.

## Le frère convers

Tout le monde sait ce qu'est un frère convers dans une communauté religieuse: c'est le moine qui ne fait point partie du chœur, et qui est employé aux œuvres serviles de la maison. Cette définition explique suffisamment l'attitude et le tablier de celui que représente notre gravure. Sa fine tête indique pourtant, malgré ses occupations ménagères, et les ustensiles qui l'entourent, qu'il y a *là-dessous* de la méditation, du recueillement.

## CHOSSES ET AUTRES

L'hon. M. Chapleau est parti de Paris pour se rendre en Italie.

La société royale des lettres et des sciences doit se réunir incessamment à Montréal.

Nous avons reçu trop tard, pour le numéro de cette semaine, un article de M. Marmette sur M. Marmier. Nous le publierons la semaine prochaine.

Le comte Napoléon Ney, prince de la Moscowa, fils du maréchal Ney, est mort à Paris le 13 courant, à l'âge de soixante-dix ans.

La présentation des candidats, dans les comtés de Laval et de Vaudreuil, aura lieu lundi prochain, le 23, et la votation le 30.

On affirme dans les cercles bien informés à Ottawa, que la session s'ouvrira probablement au commencement de janvier.

Plus de 3,000 personnes ont produit des réclamations s'élevant à £6,000,000 pour pertes subies après le bombardement d'Alexandrie.

L'hon. M. Lacoste, MM. Sénécal, Dansereau et Drolet sont partis samedi dernier, par le *Parisian*, pour un voyage de quelques semaines en Europe.

M. Lefavre, consul-général de France à New-York, vient d'acheter une propriété sur le chemin de Sainte-

Foye, à Québec, et se propose de faire de nouvelles acquisitions à Saint-Roch.

M. Gustave Drolet, de Montréal, a reçu du gouvernement français un contrat pour fournir des traverses (*ties*) en épinette, pour les chemins de fer qui sont actuellement en voie de construction en France.

Mgr l'évêque de Montréal a reçu, à l'occasion de sa fête, un grand nombre de visiteurs. Parmi les laïques, on remarquait l'hon. M. Mousseau, premier ministre de la province de Québec.

M. Auguste Laberge, membre du Conseil Municipal de Montréal, est décédé lundi soir. La ville perd en lui un excellent citoyen et la Corporation un de ses meilleurs membres. M. Laberge n'était âgé que de 45 ans. Il laisse une veuve et huit enfants.

L'exposition internationale des pêcheries, qui aura lieu en 1883, sera très considérable. La Chine a demandé une section, et le Canada aura besoin de 10,000 pieds carrés d'espace. Presque tous les pays seront représentés.

On rapporte que le gouverneur-général et la princesse Louise ont produit la meilleure impression en Colombie. La princesse, en particulier, s'est fait admirer pour sa bienveillance, sa bonté, sa patience à se laisser bombarder d'adresses et à subir des démonstrations toujours les mêmes.

Mlle de la Billiais, fille du député de la Loire-Inférieure, et l'un des secrétaires de la Chambre des députés, vient de prendre le voile au noviciat des dames du Sacré-Cœur de Conflans (France). Mgr Richard, coadjuteur du cardinal-archevêque de Paris, présidait cette cérémonie.

On croit savoir que le gouvernement d'Ottawa a décidé d'ajouter une aile au bloc Est des édifices du parlement, l'espace ne suffisant pas actuellement. On a été obligé de louer une résidence privée sur la rue Wellington pour y installer le bureau chargé des affaires des sauvages. On calcule que le coût de cet agrandissement sera de \$750,000.

M. McIntyre, du Pacifique, a engagé le maire de Québec à passer l'exécution du projet de la construction d'un grand hôtel, sur le plan du Windsor, de Montréal. "Inscrivez-moi, dit-il, pour \$10,000 et pour \$20,000 s'il le faut." M. Chaffee, qui était présent, demanda aussi de se faire inscrire pour \$10,000.

Deux savants français visitent actuellement les États-Unis et ont exprimé l'intention de venir au Canada. Ce sont M. Raymond de Dalmas, M. Remy, professeur agrégé à l'école de médecine. Ils ont quitté Paris dans le mois de septembre pour faire un voyage autour du monde, et iront au Japon et dans l'Inde, chargés d'une mission scientifique par le gouvernement français.

Une commission composée des évêques de Clifton, du chanoine Bewick et de Monsieur Good, a été nommée à la dernière réunion des évêques d'Angleterre, dont l'objet sera de compléter le calendrier des saints et un nouveau martyrologe de l'Angleterre. On désire surtout rappeler à la vénération des fidèles la mémoire des anciens saxons qui ont mérité la canonisation et qui ont couvert l'Angleterre de leurs pieux établissements.

Tous les catholiques d'Angleterre attendent avec intérêt le résultat de ces recherches.

La femme d'un de nos amis nouvellement marié cherchait une servante.

Il s'en présente une. La maîtresse lui énumère les avantages de la place.

—Le service est fort doux: deux personnes seulement, nous n'avons pas d'enfants.

—Oh! répond la bonne, que madame ne se gêne pas pour moi: je les adore!...

M. de M..., vieux beau, se teint les cheveux, mais il est avare et malin, et il ne teint seulement que les deux côtés de sa tête, le derrière reste blanc.

Quelques amis lui en faisaient l'observation, et lui disaient: "Vous avez tort de garder blanc votre derrière de tête, ça se voit dans les rues."

—Que m'importe! répondit le vieux beau; on ne s'en aperçoit que lorsque je suis passé.

Aux bains de mer:

—Est-elle grosse, cette dame!

—C'est effrayant!

—Et elle s'appelle *Madeleine*.

—Elle devrait plutôt s'appeler *Bastille*!



# LES GIBOULÉES DE LA VIE

PAR

M<sup>me</sup> CLAIRE DE CHANDENEUX.

DEUXIÈME PARTIE

VII

(Suite)

Elle jugea qu'il fallait, avant tout, épier si Thérèse était au courant de la situation, c'est-à-dire si elle se doutait le moins du monde du surcroît d'habitants que Molevent venait de recevoir.

Pour ce faire, elle la rejoignit à Nagel, où madame de Thieblemont avait remplacé pendant la nuit Sidonie épuisée, et ne la quitta plus jusqu'à l'heure du retour au petit château.

La jeune femme était parfaitement calme, avec une teinte de mélancolie. Si elle se doutait de la présence de l'étranger, rien ne la trahissait, ni préoccupation, ni trouble, ni hâte de rentrer chez elle.

Les deux femmes revinrent ensemble à l'heure du déjeuner de M. de Thieblemont, qui rentrait invariablement le carnier aussi creux que l'estomac.

Elles longèrent les ruines, elles effleurèrent les touffes de giroflées sans que Thérèse eût même un regard pour elles. Lente, paisible, dans la sérénité un peu grave d'une conscience qui a lutté et vaincu, Thérèse marchait, le front un peu élevé, comme si elle eût cherché plus haut le remède et l'appui.

Elle avait pâli, malgré l'air vif, et sa taille de reine se profilait, légèrement amaigrie, à côté de la taille souple de sa compagne.

Sa beauté avait encore gagné en expression. La *Prrière*, l'*Espérance*, se retrouvaient dans les lignes idéales de cette pure figure. Il s'y mêlait maintenant quelque chose de plus austère ; elle pouvait, devant son peintre d'autrefois, poser pour le *Devoir*.

Thérèse effleura de sa robe flottante les pieds de Camille abasourdi. Le parfum de ses cheveux domina celui des plantes alpestres ; elle passa si près de lui qu'il put suivre sur son cou blanc la trace d'un frisson quand soufflait la bise, et il ne l'appela pas cette fois.

Ecrasé de respect, lui qui l'aimait si follement ! à la seule vue de ce beau visage résigné.

Muet, lui qui l'appelait avec tant d'ardeur ! maintenant qu'elle passait inconsciente à sa portée.

Ne l'aimait-il donc plus ? renonçait-il donc à elle ? Que s'était-il donc passé, enfin, pendant cette dernière heure d'attente ?

En vérité, il ne s'était passé rien autre que cette chose simple et grande : la vertu s'imposant par son seul aspect !

Et voilà que s'envolait tout à coup ses desirs insensés, ses rêves pleins de passion et sa volonté absolue de lui dire une fois encore : « Je vous aime ! »

Une sorte de confusion l'envahissait peu à peu. Comment avait-il songé à troubler cette sérénité mélancolique faite de courage et de sacrifice ?

Comment avait-il pu espérer attendrir, par une fugue sentimentale, cette raison résignée et victorieuse ?

Comment, enfin, oserait-il avouer seulement sa présence à cette femme forte, qui avait voulu son éloignement ?

Tout cet effondrement pour l'avoir entrevue !...

Camille appuya contre les pierres ébranlées son front moite ; quelques larmes, qu'il sentait sourdre du plus profond de son être, montèrent à ses yeux sans les brûler, comme les pleurs corrosifs qu'il avait versés depuis quelques semaines.

C'étaient de bonnes larmes, attendries et loyales, des larmes de regret sans doute, des larmes de conscience aussi.

Elle avait raison, cette belle et sage Thérèse qui prévenait la tentation par la fuite. Il avait tort, lui, le persécuteur, de ne pas l'aimer assez pour respecter son repos.

Eh bien ! c'était fait. Si le respect n'avait pas tué l'amour dans le cœur de Camille, il venait, du moins, de l'idéaliser en l'élevant au-dessus des vulgaires convoitises.

Un grand silence régnait sur la campagne ; l'heure du repas de midi était venue pour le travailleur ; tout était désert autour des ruines quand le jeune peintre en sortit, très pâle et très résolu.

Il s'éloignait sans chercher à rencontrer ce beau regard candide de Thérèse dans lequel, le premier, il avait fait luire un éclair d'émotion.

Mais les meilleures actions n'en sont pas moins douloureuses à accomplir. Si le pas était déterminé, le front restait sombre. Camille souffrait d'autant plus qu'il ne s'accordait pas même la frêle douceur d'être plaint.

Nul ne saurait sa venue, nul ne saluerait son départ d'un regret.

En cela, il se trompait fort.

Comme le jeune homme suivait avec précaution une pente abrupte qui contournait la ferme à une centaine de mètres, il se trouva soudainement en face de sa gracieuse apparition du matin, assise devant un buisson.

— Ah ! combien vous m'avez fait peur ! fit-elle avec une surprise si jolie, sinon si vraie, que Camille y crut tout à fait.

Avec un peu de sang-froid, il se fût rendu compte, par un rapide coup d'œil, que ce bienheureux buisson était un excellent observatoire d'où l'on pouvait suivre le moindre mouvement des ruines et du petit château.

— Il paraît que je suis destiné à vous causer toujours de l'effroi, répondit le jeune homme en saluant, malgré son dépit ; et je vous prie de daigner le pardonner, mademoiselle, à un voyageur égaré dans vos parages.

— Egaré ! répéta-t-elle avec une malice souriante ; en tout cas, monsieur, avouez que si vous ignorez les grands chemins de ce pays, vous en utilisez à merveille les voies détournées.

Il sentit l'épigramme et rougit. Mais comment riposter aisément à cette belle fille qui tenait son secret dans ses menottes d'enfant ?

Bravement, il prit le seul parti à prendre.

— Mademoiselle, dit-il avec gravité, vous m'avez surpris ce matin en train de comploter une vilaine action, et votre embéguinement dans une mante m'a fait commettre une sottise. Vous me voyez maintenant tout à fait revenu à des sentiments

plus dignes d'un homme maître de lui, et prêt à repartir avec le même silence qui m'a amené.

— Je le vois, oui, dit-elle en cherchant la sincérité dans le regard triste du peintre.

— Ce silence, voulez-vous m'aider à le garder ?

— Si vous y croyez votre bonheur engagé....

— Mon bonheur ! je viens d'y renoncer.

— Votre sûreté, alors ?

— Non, ma loyauté seulement.

— Soyez sans crainte, monsieur, Lise Pellegriin sait taire un secret quand on le lui demande.

— Voilà un nom, mademoiselle, dont je garderai le souvenir reconnaissant.

Il fit un pas pour continuer sa route.

— Et qui me prouve que ma chère belle amie ne m'en voudra pas.... un peu.... de ma discrétion ? reprit doucement Lise.

Il s'arrêta, le cœur battant, étonné, charmé d'entendre parler de celle qu'il mettait tant de hâte à quitter.

O illogisme !... Malgré son inexpérience, Lise en sourit à demi.

— Votre chère belle amie ! répéta le jeune homme, comme si ces trois mots caressants évoquaient une radieuse image.

Lise, sans trop savoir pourquoi, fut mécontente de l'inflexion tendre qu'ils avaient pris dans la bouche du peintre.

Il reprit avec feu :

— Dites-lui.... dites-lui que j'avais rêvé lui murmurer une seule parole où j'enfermais tout mon cœur ; mais qu'elle a passé comme une sainte, et que cette parole est morte sur mes lèvres. Dites-lui que je repars moins indigne d'elle, puisque j'ai su me vaincre, malgré la désolation qui me torture. Dites-lui.... mais, malheureux que je suis ! si je parle, même par votre bouche, à quel bon souffrir ? à quoi bon partir ?

Il se laissa glisser sur le bord du sentier avec découragement.

Lise comprenait surtout une chose, c'est qu'elle avait eu bien tort de faire entrer en scène « sa chère belle amie ».

Le jeune homme paraissait avoir complètement oublié sa présence, à elle, et, s'il n'était pas déjà très flatteur d'être choisis pour messagère d'amour, il était bien moins gracieux encore d'être totalement rejetée dans l'ombre.

On entendit, du côté de la ferme, la voix de maître Lehou gourmandant ses fils.

— Monsieur, dit vivement Lise, vous m'avez dit tout à l'heure que notre silence à tous deux était une question de loyauté.

Il tressaillit douloureusement, comme si cette voix et ce mot l'arrachaient à une vision heureuse.

— Je suis bien faible, en effet, fit-il en se dressant sur ses pieds, puisque si peu de chose ébranle mes résolutions. Pardonnez-moi, mademoiselle, de vous avoir donné le spectacle de cette misère morale.

— Oui, oui, fit-elle avec impatience, partez.... absous et guéri ! l'air des montagnes fortifie, quand il ne salue pas.

Camille Landey salua d'un sourire triste cette allusion encourageante, et tendant spontanément la main à la jeune fille :

— Voulez-vous me permettre de vous serrer la main en signe de remerciements et d'alliance ? demanda-t-il en s'efforçant de mettre un peu de gaieté dans son accent.

Peut-être attendait-elle un peu mieux.

Il hâta le pas dans le sentier descendant vers l'Isère. Quand il fut au bord de l'eau, avant de s'engager sous les noyers ombreux qui le bordent, il jeta un coup d'œil en arrière.

Debout près du buisson, Lise recueillit avec avidité ce dernier regard, non sans se demander si elle ne commettait pas un larcin au préjudice de sa « chère belle amie ».

## VIII

La guérison de Charles Aurèle était maintenant un fait accompli. Doucement bercé par les caresses maternelles, le pauvre infirme ne s'était pas repris à aimer l'existence, mais, du moins, l'entrevoit-il moins douloureusement isolée.

La pensée que Sidonie, en se consacrant tardivement à lui, le vengeait enfin du féroce égoïsme qu'il attribuait à M. de Pernissan, souriait au côté le moins bon de sa nature.

Une si douce vengeance était bien permise, en somme, à qui avait tant souffert.

— Vous resterez !... vous resterez toujours ! répétait-il en extase, en caressant dans ses longues mains blanches les mains nerveuses de sa mère.

— Toujours ! cela ne te semblera-t-il pas trop long ? souriait-elle en l'embrassant.

Elle faisait connaissance, une connaissance intime et charmante, avec l'âme de ce fils qu'elle avait si longuement délaissé.

Elle lui avait donné, de loin, des maîtres et des distractions ; maintenant, elle admirait le résultat de ces études faites sans elle et de ces plaisirs où elle n'avait eu aucune part.

Son fils adorait la science, la nature, la musique ; il supportait les hommes ; il aimait sa mère. Que d'actions de grâces à rendre au Dieu des malheureux et des déclassés !

Sidonie, qui était venue à Nagel le cœur vide de Dieu, s'était courbée sous sa main et relevée sous sa miséricorde, depuis l'épreuve qui avait failli lui enlever l'enfant abandonné.

Elle était de ces femmes honnêtes qui croient sans doute, sans se donner la peine d'affirmer leur croyance hautement, et ne prenant du catholicisme que les apparences les moins gênantes pour la commodité de leur vie.

À ces âmes indifférentes, la vertu n'est point étrangère ; elle s'appelle *moralité*, et ne s'élève jamais à de grandes hauteurs.

Cette vertu-là est à peu près capable de les diriger dans les écueils du monde, et non moins insuffisante à les soutenir dans l'héroïque voie du sacrifice.

Sidonie, humiliée dans son amour, froissée dans son orgueil, n'avait eu jusqu'alors que le sentiment de sa dignité pour abriter ses désolations intimes.

Une miséricorde divine lui révélait à Nagel les douceurs méconnues de la maternité et les consolations immenses d'une religion éclairée.

Thérèse fut l'instrument de cette transformation morale. Rien n'était étrange et charmant comme d'entendre cette jeunesse candide ouvrir des horizons plus larges et plus purs à cet âge mûr désillusionné.

— Que n'ai-je compris plus tôt où était le devoir, où était la joie, où était la consolation surtout ! disait Sidonie en s'abandonnant au charme de la confiance.

Alors, ce furent des récits sans fin, intimes et attristés, qui soulageaient pourtant son cœur gonflé par tant d'années de silence.

— Je l'aimais tant ! disait-elle — et Thérèse comprenait aussi tôt qu'elle parlait de M. de Pernissan — tant ! et tant ! que je fis une folie insigne. J'oubliai que mon acte de naissance et le

sien avaient un écart de quelques années.... et à mon désavantage encore ! Il me disait si joliment que l'état civil était un mal appris, que j'avais toutes les grâces souhaitées et qu'il m'adorait telle quelle, que j'avais fini par le croire de tout mon cœur. Ah ! mon cœur, il était bien jeune, allez, bien jeune ce pauvre enfant !... malgré mon veuvage et si jeune que je le croyais encore au maillot et le déliais tout doucement avec extase.

Je fus très heureuse, du reste, pendant quelques années ; cette Providence bénie que vous m'avez appris à connaître, ma Thérèse, ne voulut pas me punir trop vite de mon imprudence. Peut-être aussi, et parce que j'étais bonne mère alors, me tenait-elle en pitié.

Mais Charles grandissait, ou plutôt, hélas ! ce frère petit corps, qui ne prenait pas tout entier un accroissement normal, se développait dans sa partie supérieure aux dépens des membres inférieurs. L'épouvantable vérité m'apparaissait chaque jour plus claire. La science était impuissante à combattre cette difformité. Je la dissimulais sans espoir, avec une angoisse qui prenait sa source dans des craintes nouvelles.

M. de Pernissan, très indifférent au sort de la pauvre petite créature, s'était contenté jusque-là de constater froidement que tous mes efforts n'apportaient aucun changement dans son état, et que c'était, suivant son expression, « souverainement désagréable ».

Comme Charles était d'une intelligence rare, il oubliait ses défauts physiques, et s'amusait parfois de ses saillies. Sa présence ne l'offusquait point, et il ne trouvait pas mauvais que le plus clair de mon temps fût consacré à ce qu'il appelait « ma croix ».

Un jour, tout changea. Une femme nous fut présentée, qui, dès le premier regard jeté sur l'enfant, détourna les yeux avec horreur.

Belle comme vous la connaissez, elle avait alors une fraîcheur éblouissante, un attrait voluptueux, un je ne sais quoi de troublant pour les yeux et pour le cœur.

Il y a quinze ans de cela, Thérèse !... imaginez-vous combien madame Albine devait être dangereuse, il y a quinze ans !

Je n'eus point la naïveté de m'extasier ni de l'attirer dans mon intérieur heureux. Il lui plut, toutefois, d'y venir et d'y essayer son empire.

Le succès fut rapide, si rapide même que lorsque, épouvantée, je voulus bannir de chez moi la sirène, je me heurtai à l'implacable désir de M. de Pernissan de l'y voir chaque jour.

Alors commencèrent les tortures journalières de la jalousie, du doute et des désespoirs secrets. Rien et tout motivait mes terreurs. Je ne pouvais convaincre M. de Pernissan d'un tort à mon égard ; seulement, il entendait être maître chez lui et recevoir chez moi qui bon lui semblait.

Je ne pouvais convaincre madame Albine de trahir la grande amitié qu'elle faisait profession de me témoigner. Seulement elle s'implantait en reine dans mon intérieur brisé et y régnait despotiquement.

Il lui plut tout à coup de se délivrer de la présence de Charles, dont les exigences malades fatiguaient sa délicatesse.

M. de Pernissan, sans qu'elle en ouvrît la bouche, se chargea de me faire entendre qu'un berceau pour un enfant de huit ans devenait ridicule dans un salon. Sans me plaindre, je fis de mon appartement particulier celui de mon pauvre enfant.

Cette installation leur déplut, on ne sait pourquoi, à elle autant qu'à lui. M. de Pernissan déclara que sa maison n'était point un hospice, et qu'il éprouvait du malaise, en entrant dans mon appartement, d'y rencontrer une « monstruosité ».

Vous voyez, Thérèse, que le mot n'a pas été inventé par les paysans dauphinois.

Je répondis en être désolée, mais ne pouvant rien changer à ce nouvel ordre de choses.

Le soir même, madame Albine vint me demander une tasse de thé au coin du feu. Charles souffrait. Ses cris l'irritèrent. Elle voulut se retirer ; Horace la supplia de demeurer. Peu après, elle se trouva mal.

Je n'oublierai jamais le regard de colère dont M. de Pernissan enveloppa le berceau.

Le lendemain, pendant mon absence d'une heure, Charles fut transporté dans une chambre reculée, obscure et malsaine, à l'extrémité de l'appartement.

Je m'indignai. On me réduisit au silence par la menace d'emmener l'enfant hors de ma vue.

Enfin, un jour où, pris de colère subite, le pauvre être capricieux remplissait la maison de ses cris aigus, madame Albine venait d'y entrer. Horace en palissait de crainte.

Son visage, à elle, ne témoignait d'aucune contrariété ; elle resta souriante, caressante, irrésistible. Je la contemplais avec un terreur profonde, me demandant ce qui pourrait sortir pour moi de douleur nouvelle d'une telle mansuétude.

D'une semaine entière, elle ne reparut pas. M. de Pernissan en avait blêmi. Le dernier jour de cette semaine fatale, je fus mis en demeure, brutalement, sans préambule, d'avoir à quitter la maison avec Charles, ou d'y rester en me séparant de lui.

Hélas ! Thérèse ! vous ne me comprendrez pas. Votre droite se révolte à de tels compromis. Je pleurai, je lutai, je meurtris mon front aux pieds de mon mari ; je n'obtins rien, entendez-vous ?

Il voulait se délivrer du ridicule odieux de cette paternité forcée qui attirait de sanglantes railleries ; il entendait purger sa maison d'un « cas pathologique », plus à sa place dans un musée d'anatomie que dans un intérieur bourgeois.

Que Dieu me pardonne !... Quitter Horace, pour me consacrer loin de lui à l'infortuné qu'il repoussait, était au-dessus de mon courage.

Je vous l'ai déjà dit, Thérèse : oubliée, trahie, j'aimais lâchement, follement et toujours cet homme qui me broyait le cœur.

J'obéis. Faisant deux parts de ma fortune, je créai loin du monde, dans une retraite riante, l'asile du cher sacrifié. Ne vous étonnez pas de ce mot. Oui, il m'était cher ce paria, assez cher pour me faire tout accepter, hors la séparation dont j'étais menacée.

(La suite au prochain numéro)

Les anciens Canadiens connaissaient l'efficacité de la Noix Longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules Purgatives de Noix Longues de McGALE, reconnues aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.

## L'ILE PERROT ET SES ENVIRONS

## ESSAI HISTORIQUE

(De 1672 à 1872)

PAR T.-NAP. LE MOYNE, P<sup>re</sup>. BEAUHARNOIS

## APPENDICE

(Suite.)

Dans le but de se protéger contre les ennemis de l'ouest, voici le plan que proposait le capitaine Duplessis, 15 janvier 1690 : Entre autres " un fort devrait être construit sur la baie la plus propice de cette île (Perrot) pour servir de retraite au cas de tempête, et pour s'y ravitailler tous les huit jours..." (1)

Je ne sais si ce fut pour rencontrer les vues du capitaine Duplessis que fut construit, vers 1700, le fort qui existe encore sur l'île Perrot, à la pointe du moulin à vent (2). Si le dessein eut été de fortifier un point de l'île, contre les ennemis de l'ouest, il semble qu'on aurait fait attention au genre d'hostilités de cette époque, aux moyens d'attaque et de défense en usage, à la position géographique des peuplades sauvages tant amies qu'ennemies ; qu'on n'aurait pas négligé les avantages que la nature avait créés à l'affluent des deux grandes rivières et qu'on aurait établi ce fort à la tête de l'île Perrot. A cet endroit, au milieu du courant, se trouvent plusieurs îles, entre autres celles de Lotbinière, la Biche, Valiquet et Diel (3). Des fortifications sur l'une d'elles auraient été le pendant des forts de la Grande-Arse, de la Pointe-Claire, de la Pointe-à-Quenet, de Ste-Anne et de Sainneville, tous protégeant la rive nord.

Toujours est-il qu'au point de vue stratégique, l'île Perrot et ses environs semblent avoir attiré l'attention de certains capitaines éminents, et à diverses époques.

C'est ainsi qu'à la veille où le drapeau fleur-de-lis allait repasser les mers, le chevalier Antoine Gabriel Benoist, à la suite d'un interrogatoire, écrivait au ministre de France ses "Réflexions sur le Canada" (4), et proposait ses plans de fortifications : "Niagara pris, il ne resterait plus qu'à se fortifier au passage des Rapides. Un seul de ces rapides peut être défendu avec avantage : c'est celui qu'on appelle le Rapide des Cèdres, parce qu'il faut absolument recourir au portage, pour le passer. De plus, il y a un peu au-dessous les Rapides du Buisson et des Cascades, qu'on ne peut franchir la nuit. Un fort détachement, placé dans cet endroit, suffirait pour inquiéter l'ennemi, et même pour le déconcerter, surtout si de petites galères, équipées et armées à la Pointe-Claire, se trouvaient à temps pour combattre sa flotte. Si Amherst a passé ces Rapides avec dix-huit ou vingt mille hommes, c'est parce qu'il était muni d'une forte artillerie, et que ces postes étaient mal gardés." (1761).

Aux *Documents* de Brodhead, vol. IX, 482, on voit qu'il existait, en 1690, un fort vis-à-vis l'île Perrot et sur l'île St-Bernard, à l'embouchure de la rivière du Loup (Chateauguay) (5). Les détails qui suivent sont empruntés à une lettre adressée probablement à Mme de Maintenon. Il y est rapporté qu'en septembre 1690, "trois Indiens parurent au Fort de Chateauguay, commandé par sieur Desmarais, capitaine réformé (*reduced*). Il était sorti avant qu'on les eut aperçus, et marchait avec un soldat et son serviteur. Comme il était un peu en avant d'eux, il ne put rejoindre le fort où l'on criait : Aux armes ! Les sauvages s'en emparèrent et l'assommèrent de leurs haches, mais n'eurent pas le temps de lui trancher la tête ; ils ne lui enlevèrent que trois de ses doigts."

"*Mémoire du Voyage et de l'Expédition du Marquis de Denonville, entrepris selon les ordres du Roi, contre les Senecas, ennemis de la Colonie, par le dit M. de Denonville, Oct. 1687.*"

Les quatre commandants des troupes régulières étaient : d'Orvilliers, St. Cirq, de Troyes et Vallorennes ; de la milice : Berthier, La Valtereye, Grandville et Le Moyne de Longueil. Le chevalier de Vaudreuil et sieur Duguay les accompagnaient. M. de

(1) Documents, Brodhead, IX, 448.

(2) Ce fort de pierre ne laisse plus voir ses meurtrières. Depuis une vingtaine d'années le mortier et la chaux les ont fait disparaître. Il était en 1817 la propriété de Toussaint d'Arpentigny, et tenait à la terre No 1 du plan cadastral de la seigneurie. Le propriétaire actuel, Maxime d'Arpentigny, en a fait sa résidence.

(3) Presque toutes ces îles et celles adjacentes tiennent au fief Brucy et à la prairie à Dragon. L'île Diel a 50 arpents en superficie.

(4) Histoire des Grandes Familles françaises du Canada, abbé Daniel, S.S., p. 86.

(5) Ce fort, bâti sur le déclin de la "butte des sœurs," est une vaste construction en pierre et à quatre faces, servant de grange à la ferme.

Callières commandait en chef sous les ordres du marquis. On partit de Ville-Marie le 13 juin.

"Le 14 juin, au matin, nous passâmes les rapides et le Saut St. Louis, et toutes les troupes campèrent, partie sur l'île Perrot, et partie à Chateauguay, où nos sauvages chrétiens nous attendaient, lesquels chantèrent et dansèrent la danse de guerre toute la nuit, à un repos qui leur fut préparé au moyen de deux vaches et de quelques douzaines de chiens rôtis dans la peau. C'est en quoi consiste le véritable enrôlement pour une vigoureuse entreprise de guerre.

"Le 15 juin. Nous fûmes forcés de faire halte à cause du gros mauvais temps.

"Le 16 au matin, notre petite flotte, composée d'environ trois cent cinquante voiles, se trouva en corps sur le lac, et à la faveur d'un bon vent et du beau temps atteignit le bas des Cascades, où il devint nécessaire de faire portage de tout bagage, munitions de guerre et provisions, c'est ici que s'offrait le beau spectacle de nos soldats et de nos Canadiens en chemise, à certains endroits dans la rivière jusque sous les bras, travaillant comme des chiens de mer, tirant les amares, ou de l'épaulle poussant les bateaux et les canots, pour surmonter la rapidité du courant. Nous avons trouvé nos sauvages d'un grand secours en cette occasion...

"Ce jour-là nous passâmes les Cascades, le Trou et le Buisson...

"Le 17, nos troupes se mirent en ligne au point du jour, et tout ce que nous pûmes faire fut de passer le Côteau des Cèdres et le rapide des Cèdres." (1)

Au mois d'août 1695, "sur la parole de quelques sauvages rapportant qu'ils avaient vu au lac Saint François un canot ennemi qui n'était pas loin, le comte (de Frontenac) n'hésita pas davantage ; sous le commandement du sieur Dumui, il dépêcha sept à huit cents hommes à l'île Perrot, poste propice et très avantageux, et ordonna que le reste des troupes se tinssent prêtes à partir au premier coup de feu pour aller rencontrer l'ennemi, s'il s'aventurait à descendre la rivière, et qu'en même temps le corps, mobilisé avec instructions de le laisser passer, fit attaque à l'arrière. Tandis que le sieur Dumui fait tous ses efforts pour découvrir l'ennemi, et qu'il envoie successivement Français et sauvages en sentinelles avancées, et ce quatre fois les uns après les autres, afin d'éviter une surprise et d'assurer le succès de son plan dans la découverte de l'ennemi, arrive de Québec un canot, le vingt sept, qui... nous informe que des Canadiens... avaient signalé deux frégates de vingt-deux et vingt-quatre canons, vers Mingan,... et un gros vaisseau anglais... au même lieu." "Onanguissé le Poutewatami... était allé avec tous les sauvages de la Baie des puans (2), pour se signaler dans le parti commandé par M. Demuy ; mais sept à huit jours s'étaient à peine écoulés, que devenant impatients de ce que l'ennemi n'était pas encore paru, ils retournèrent à Montréal, où le comte leur donna leur audience de congé." (3)

Expédition du comte de Frontenac chez les Onnontagués (4) :

"Le 6 juillet (1696), après la distribution de vivres aux sauvages, toute l'armée s'ébranla pour venir camper à l'île Perrot, et le jour suivant fut rangée dans l'ordre de bataille qu'elle devrait garder tout le temps de l'expédition.

"Les sauvages, au nombre de 500, furent divisés de telle sorte que la majorité fit toujours partie de l'avant-garde se composant de deux bataillons de réguliers, chacun de deux cents hommes. Venaient ensuite plusieurs bateaux de colons portant les provisions et le bagage du Comte et de Mrs. de Callières, de Vaudreuil et de Ramezay.

"M. de Callières commandait l'avant-garde, ayant deux gros bateaux à bord desquels se trouvaient deux pièces d'artillerie en bronze ; ils portaient aussi le commissaire d'artillerie, et les mortiers à grenades, les projectiles, et les autres munitions de guerre nécessaires.

"Après l'avant-garde venaient le comte avec son état-major en canots, le sieur Levasseur, ingénieur, et plusieurs volontaires. Les quatre bataillons de milice, qui étaient plus forts que ceux des troupes régulières, formaient le centre. M. de Ramzey, gouverneur des Trois-Rivières, commandait toute la milice. L'arrière-garde, sous le commandement de M. de Vaudreuil, consistait seulement en deux bataillons de réguliers, et le reste des sauvages couvraient l'arrière.

"Les sieurs de La Durantaye, de Mui, de Grays et Dumesnil, capitaines vétérans, avaient le commandement des quatre bataillons de réguliers. Sieur de Subercaze agissait comme major-général, et il y avait un adjudant à chaque bataillon des réguliers et de la milice. Sieur de Saint Martin, capitaine réformé (*reduced*), commandait le bataillon de Québec ; lieutenant de Grandville, celui de Beaupré ; sieur de Grandpré, major

(1) Documents, Brodhead, IX, 359.

(2) Green Bay, Wisconsin.

(3) Documents, Brodhead, IX, 622.

(4) Nation iroquoise du lac Frontenac ou Ontario.

des Trois-Rivières, était à la tête de la milice de ce district, et sieur Deschambaux, procureur-général de Montréal, commandait le bataillon de ce lieu... Le capitaine de Maricourt était à la tête des sauvages du Saut et des Abénakis, réunis en un seul corps.

"Le lieutenant Gardour de Beauvaire (1) commandant ceux de la Montagne et les Hurons de Lorette ; et le lieutenant de Beaucourt (2), les Algonquins, les Sococoquis, les Nipissiriniens (3) et les quelques Outaouais qui étaient présents.

"Ceux-ci formaient un autre corps.

"Le jour du départ, une partie de l'armée campa au-dessus du rapide appelé le Buisson ; le reste défila le jour suivant, et la pluie les força à y faire halte.

"9 juillet.—On passa le rapide des Cèdres.

"10 juillet.—L'armée se sépara en deux divisions pour monter celui du Côteau-du-Lac ; une partie suivit la rive nord et l'autre la rive sud. Le jour suivant, même manœuvre, et l'on se reforma à l'embouchure du lac St-François." (4)

Au *Journal of Occurrences in Canada, 1746-1747*, se trouve la relation suivante (5) : "29 may 1746."

"Les Agniers (Mohawks) firent une autre attaque au Petit Rapide... Le lieutenant de Vassant, commandant à Ste-Thérèse, envoya immédiatement un détachement à la Rivière-aux-Sables pour intercepter le passage de l'ennemi ; mais il revint sans avoir découvert aucune trace ; ceci amena à soupçonner que l'ennemi était campé en haut de Chateauguay. M. de Beaucourt, en conséquence, détacha le lieutenant St-Pierre avec 80 voyageurs et des citoyens, les dirigeant par les Cascades au lac St-François, dans le dessein de les surprendre et de revenir par Chateauguay. Huit Abénakis, de Missiskouy, ont suivi cet officier ; on a mandé ceux du lac de les rejoindre aux Cèdres ; on crut qu'il n'était pas à propos d'inviter les Iroquois du Saut, vu qu'on craignait à Montréal qu'ils ne fussent des traîtres et qu'ils ne favorisassent les Agniers dans leurs incursions sur nos établissements.

"29 may.—Nous apprîmes aussi que les récentes attaques des sauvages, au Buisson et au Petit Rapide, avaient été cause que nombre de gens de la rivière Chamblé avaient abandonné leurs établissements et transporté leurs familles sur la Rive Nord.

"31 may.—Nous apprîmes par un courrier venant de Montréal qu'un nommé Desloge, vivant à l'île Perraut, à deux lieues et demi ou trois lieues du fort (6), avait été enlevé par les Agniers, avec sa femme et sept enfants, à l'insu de tout le monde ; son fils, établi à moins d'une demie-lieue de sa ferme, était allé le voir le lundi précédent, le 22. On n'en a reçu aucune nouvelle depuis, et les voisins ne s'aperçurent pas avant le 27 que la maison avait été pillée et qu'il n'y avait personne.

"21 juin.—Nous arriva un courrier de Montréal. Mrs. de Beaucourt et Michel nous informaient que les Agniers avaient fait une autre attaque, à l'extrémité du haut de l'île de Montréal, sur deux ou trois maisons au-delà du fort de Ste-Anne ; que le chevalier Lacorne fut immédiatement envoyé avec un détachement de cent hommes, et qu'il arriva à Soulanges (Cèdres) au matin du 16 ; que cet officier s'était emparé d'un canot rempli d'ennemis, au nombre de six personnes, savoir : cinq sauvages, dont quatre Senecas et un Oneida (7), le sixième était un Flamand (Dutchman), qui parle français et est costumé comme l'Indien... Les trois femmes prises la nuit précédente furent trouvées dans le canot et libérées.

"Ces prisonniers rapportèrent qu'ils étaient partis depuis 35 jours du village des Agniers au nombre de 43, en 7 canots ; qu'ils s'étaient séparés au lac St-François. Les autres six canots s'étaient dirigés sur les Îles à la Paix, près de Chateauguay, dans le but de traverser de là à la tête de l'île de Montréal. Sur ce, le lieutenant St-Pierre fut expédié sans délai avec un second détachement de 150 hommes, et joignit le chevalier de Lacorne au pied des Cascades, où les deux détachements se réunirent. Quatre des canots ennemis qu'on découvrit tombèrent, durant la nuit du 17 au 18, dans l'embuscade préparée par ces messieurs, qui avaient défendu de faire feu avant que ces canots fussent très près ; mais vu qu'on était obligé de faire feu au milieu des ténèbres, et que l'on ne savait où viser, sieur Le Duc, voyageur, fut tué par l'un d'eux. Sieur Godefroy, brave et vigoureux jeune homme, s'étant jeté à la pince d'un canot ennemi, le plus près du rivage, pour s'en saisir, reçut plusieurs coups de feu mortels. Ce canot fut le seul pris ; à bord, l'on trouva deux hommes tués et neuf autres qui sont prisonniers...

"4 juillet.—Nous recevons une lettre de M. Michel, à la date du 28<sup>e</sup> ultimo, où il nous mande qu'il vient

(1) De la Potherie, III, 272, et Charlevoix II, 168, font de cet officier deux personnes : "Le Gardour et de Beauvais, frères."

(2) Bérancourt, De la Potherie ; Bérancourt, Charlevoix.

(3) Ou Sorciers.

(4) Documents, Brodhead, IX, 649.

(5) Documents, Brodhead, X, 108.

(6) Il s'agit du fort de l'île Perrot dont il est parlé plus haut. Mais la distance est exagérée.

(7) Tous de la nation huronne-iroquoise.



LE FRÈRE CONVERS

d'apprendre, de M. de Sabervois, commandant à l'île Perrot, que les députés des Cinq Nations (1), les Agniers exceptés, étaient arrivés à son poste au nombre de 75 Onondagas (2), Oneidas, Tuscarorins et Cayugas, et que M. de Joncaire devait, au premier jour, arriver au fort Frontenac avec les Senecas en aussi grand nombre probablement... Nous nous attendons à voir tous ces sauvages à Québec; il y sera question de traiter avec eux, et surtout touchant leurs gens que nous tenons prisonniers." (3)

Adjudant Malartic au comte d'Argenson, camp de Cataracoui, 6 octobre 1775

" Monseigneur,

" ..... Le 29 juin (1775), Mrs de Vaudreuil et Diescan donnèrent ordre au régiment de Bearn de partir en deux divisions de Québec pour Montréal.

" MM. de Vaudreuil et Diescan ordonnèrent au régiment de Bearn de marcher en trois divisions de Montréal à Cataracoui, et de camper, jusqu'à nouvel ordre, au fort Frontenac...

" On fit par terre le trajet de Montréal à la pointe de Lachine.

" Le 19 (juillet), l'on partit de cette pointe, laissant au nord la Pointe-Claire, l'Isle Perrau et le fort Rollant, qui est une maison entourée de pallissades; on déchargea les bateaux au bassin des Cascades afin de monter les Cascades, le Trou, les Rigolets des buissons, et d'atteindre Les Buissons, où les divisions campèrent à 6 heures.

20.—On laissa le fort de Soulanges au nord, on déchargea les bateaux au portage des Cèdres, et on alla camper en haut des Cèdres, à une lieue et demie en amont, là même où finissent les établissements... (4)

FIN.

## NOUVELLES DIVERSES

—Il y a quelques jours, à Saint-Pie, dans le comté de Sutton, un jeune Touchette a été tué par les chars.

—La Gazette de Montréal s'est prononcée énergiquement contre le projet de gare du Champ-de-Mars.

—Les plans de la nouvelle gare du Pacifique sont maintenant exposés à l'Hôtel-de-Ville.

—On rapporte que plusieurs anciens Québécois ont succombé à la fièvre jaune, à Pensacola.

—Toutes les familles désirant quitter l'île d'Anticosti cet hiver, obtiendront un billet de passage gratis à bord du SS. Napoléon III.

—Nous avons appris avec regret la mort de M. H.-A. Goyette, avocat, arrivée ces jours derniers à Nashua, New Hampshire, des suites d'une fracture d'un bras.

—Dans l'isthme de Panama sept petits villages ont été détruits par l'affreux tremblement de terre qui a eu lieu dernièrement.

—La compagnie du Pacifique n'a pas dépensé moins de quatorze millions de piastres sur la ligne depuis dix-huit mois.

—SERVICE POSTAL.—Le tarif pour Saint-Lambert et Longueuil est maintenant d'un centin, au lieu de trois, par demi once.

—Il a péri quatre cent soixante-dix personnes sur les grands lacs depuis trois ans, à bord des bateaux canadiens.

—S'inquiéter des maladies du foie ou des Rognons, ou encore de la maladie de Bright, quand il y a des Amers de Houblon, un remède certain, c'est vraiment joli!

—Les flussaires n'y vont pas à petits coups, à New-York. On a découvert, il y a quelques jours, une fausse traite pour \$500,000, ou un demi-million sur une des banques de la ville-empire. Excusez du peu.

—Vendredi dernier, à Québec, le jury a rendu un verdict d'homicide, dans l'affaire de Métivier, accusé du meurtre de la veuve Angers, et la cour a condamné le coupable à 20 ans de pénitencier.

—On vient d'arrêter à Augusta, en Géorgie, un nègre qui est accusé d'avoir violé plus de deux cents sépultures pour les piller. Conduit devant les autorités il a déclaré que, selon sa conscience et son intelligence, qui vole un mort ne vole personne. Spécieux, notre homme!

—Un officier français en retraite, M. Peyras, a fait la jolie découverte d'un moyen de conservation des fleurs naturelles. Il en conserve le port, les formes et les apparences de la vie.

—D'une deuxième semence de 15 petits pois sucrés, M. Hubert Proulx, de Nicolet, ancien cultivateur de la paroisse, a récolté dans son jardin la quantité d'un demi-gallon de ce grain, dont la tige mesurait 14 pouces de hauteur.

—Les récoltes, en Egypte, n'ont guère souffert de la guerre, contrairement à ce qu'on avait craint. L'année n'aura pas été mauvaise, sous ce rapport. Les opérations militaires n'ont pas empêché les travaux des champs, et la moisson est abondante.

—Pierre Rottot, employé au bureau de poste de Montréal, est accusé d'avoir commis de nombreux détournements au préjudice de cette administration. On dit que les sommes détournées s'élèvent à plus de \$5,000. Rottot, trouvé coupable sur son propre aveu, a été condamné à dix ans de réclusion au pénitencier de Saint-Vincent de Paul.

—Une dépêche de Chicago annonce que M. George Scoville a présenté une pétition à la cour de comté pour demander que sa femme, la sœur de Guiteau, soit déclarée folle et envoyée dans un asile d'aliénées. En jurant qu'il était sans argent, M. Scoville a été exempté de tous frais.

—Au nombre des vétérans qui sont venus retirer leur pension semestrielle à Ottawa, se trouvait un nommé Scott, qui est âgé de 102 ans. Il faisait partie du 61<sup>e</sup> régiment d'infanterie et voilà cinquante ans qu'il a été admis à la retraite.

—La manufacture de sucre de betterave de Farnham est en pleine opération depuis mardi de la semaine dernière.

On a toute raison d'espérer, dit le *Franco-Canadien*, que les opérations de cette année auront pour résultat de faire cesser les doutes qui existaient sur le succès de cette industrie dans la province de Québec.

—Une compagnie vient de se former à St-Hyacinthe pour établir une manufacture de cuir pour bourrer les voitures!

La nouvelle compagnie s'est assurée, pour l'espace de dix ans, l'ancienne église et le terrain qui l'entoure. On croit que la manufacture sera en opération en novembre prochain. Le coût de construction sera d'environ \$10,000. La manufacture emploiera plus de cinquante hommes.

—Il y a quelques jours, pendant qu'un cultivateur de Wishicott, comté de Manitowoc, était au champ avec ses enfants, un aigle énorme est venu fondre sur le plus petit de ces derniers, et se préparait à l'enlever dans les airs, lorsque le père accourut. L'oiseau vorace dut lâcher prise, mais pas avant d'avoir horriblement lacéré l'enfant.

—J'écris ceci, dit M. Nelson, de Rew, de Napierville, P.Q., pour certifier que j'ai souffert pendant six ans du rhumatisme accompagné des douleurs les plus atroces. L'Huile de St. Jacob m'a complètement guéri. Je crois qu'il n'est que juste que je fasse connaître par mon témoignage ce grand remède allemand. Quand je pense que j'ai souffert pendant six ans et payé des sommes énormes aux médecins sans être soulagé! Je ne puis que bénir la providence de nous avoir envoyé un remède si efficace à la portée de toutes les bourses.

## Mères! Mères!! Mères!!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de *Sirap Calmant de Mme Winslow*. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui, ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et rend la santé. Les effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille.

**\$200 de récompense.**— Cette récompense sera payée à quiconque donnera des informations pour la découverte et la conviction des personnes vendant des Amers de Houblon falsifiés, contrefaits ou imités, ou toutes autres préparations avec le mot de *Houblon*, en vue de frauder le public. Les véritables *Amers de Houblon* ont une gerbe de houblon vert imprimée sur le blanc de l'étiquette, et sont les seuls purs et le meilleur remède contre les maladies du foie, des rognons et du système nerveux. Méfiez-vous de toutes les autres préparations annoncées dans les journaux comme étant les "*Amers de Houblon*." Quiconque débitant aucune contrefaçon sera poursuivi.—Compagnie manufacturière des Amers de Houblon, Rochester, N.-Y.

## Sommaire du "Monde Illustré" du 30 sept.

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron.—Nos gravures: Sultan Massoud Mirza Zilli;—Inauguration de la statue de Lakanal;—Une exécution capitale à Alexandrie;—La ville de Taief, en Arabie;—La fête du lac, à Portschack;—Les aérostats de l'armée;—Au Cirque d'Été;—*Le père Jacques*, tableau.—Théâtres, par Charles Monselet.—Chronique musicale, par A. de Lasalle.—Le monde financier.—Récréations.—Solutions d'Échecs et de Rébus.

GRAVURES: Espagne: Exécution d'Attia Hassan.—Le prince Massoud Mirza Zilli Sultan.—Arabie: La ville de Taief.—Statue de Lakanal.—Fête de Klagenturt, en Corinthe.—Tableau de M. Bastien-Lepage.—Les ballons de guerre.—Expériences téléphoniques, à Meudon.—Paris: Un samedi au Cirque d'Été.—M. Dréo, député du Var.—Échecs et Rébus.

Abonnement pour le Canada: Un an, \$5.40; Six mois, \$2.80. S'adresser à M. Foursin-Escande, No. 11, rue Hébert, Québec, ou à Montréal, hôtel Richelieu.

## Naissances

En cette ville, le 11 courant, la dame de M. John Marcell, épicière, un fils.

Au Village St-Jean-Baptiste, le 16 courant, madame Chs.-A. Vilbon, une fille.

Nous cueillons dans le *Figaro* l'annonce suivante qui pourrait être utile même au Canada:

"Voulez-vous connaître le moyen d'être décoré par un gouvernement étranger ou d'obtenir une distinction honorifique? adressez-vous, si vous êtes honorable, à M. A. G. de Cluveaux, à Guernsey (Angleterre)."

## LES ÉCHECS

Montréal, 19 octobre 1882.

Adressez les communications concernant ce département à O. TREMPÉ, 698, rue Saint-Bonaventure.

## SOLUTIONS JUSTES:

No. 330. — MM. F. H. Gingras, Trois-Rivières; Un ami, Saint-Hyacinthe; J. Maurien, H. Lupien, L. Dargis, M. Lafrenaye P. Fabien, Montréal; N. P. Sorel; E. Legault, Ottawa; A. P. F., Arthabaska; L. O. P., Sherbrooke; N. H. Guérin, Pointe-Lévis; S. Tudeu, Québec, V. Gagnon.

## NOUVELLES.

Les journaux arrivés par le dernier courrier d'Europe nous apprennent que les conditions d'un match entre MM. Zukertort et Mason, ont été définitivement réglées. L'enjeu est de £100 de chaque côté. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette lutte.

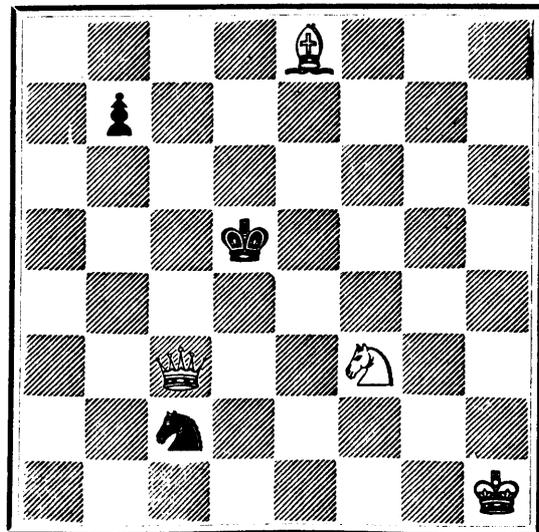
L'assemblée annuelle du Cercle des Échecs de Montréal a eu lieu samedi, le 7 courant, sous la présidence du Dr Howe, au "Montreal Gymnasium," rue Mansfield. Après la lecture du rapport du secrétaire sortant de charge, M. J. Henderson, et autres affaires de routine, on procéda à l'élection des officiers pour l'année courante. Les messieurs suivants ont été nommés: Président: Dr Howe; Vice-présidents: Thomas Workman, W. H. Hicks; Secrétaire: J. G. Ascher; Comité: J. W. Shaw, J. Stirling et John Barry.

A cette séance on a aussi pris en considération les meilleurs moyens à adopter en vue du prochain tournoi qui doit avoir lieu à Montréal en décembre prochain. Une liste de souscription a été déposée sur la table, et, à la fin de l'assemblée, il y avait au-delà \$70 de souscrites.

## PROBLEME No. 331.

Composé par M. A. DEMASURE.

NOIRS.—3 pièces.



BLANCS.—4 pièces

Les Blancs jouent et font mat en 3 coups

## SOLUTION.—No. 330.

Blancs.

1 D 8 F R

2 Mat selon le coup des Noirs.

Noirs.

2 Ad libitum.

(1) Iroquois.

(2) Onontagués.

(3) *Documents*, Brodhead, X, 111.

(4) *Documents*, Brodhead, X, 348.

VARIÉTÉS

En police correctionnelle :
—Accusé, votre âge !
—Vous le savez bien, mon président...
Cinq mois de plus que la dernière fois que vous m'avez condamné.

Sarah Bernhardtiana.
—Quand Sarah Bernhardt voudra rentrer au Théâtre-Français, elle y rentrera.
—Par où ?
—Par la serrure.

—Et votre troisième fille, qui a-t-elle épousé ?
—Un aéronaute.
—Est-il gentil ?
—Oh ! toujours dans les nuages.

Deux idiots causent sur un bateau-mouche.
—Savez-vous quels vers faisaient les poètes qui avaient élu domicile à Alexandrie ?
—Des alexandrins, imbécile !!!

—Deux fumistes causent :
—Ce muet est vraiment sobre !
—Il ne prend jamais rien ?
—Jamais. Pas même la parole !

—Il est humble, ce monsieur, il salue bas !
—Dame ! il est toujours aux enterrements.
—Je ne saisis pas le rapport...
—L'habitude des obsèques le rend obsequieux.

Idioties de voyage.
En chemin de fer, un monsieur, possesseur d'une barbe noire qui lui descend très bas, et d'une jambe de bois, s'étale sur la banquette. Deux voyageurs le regardent, réfléchissent et disent tout bas :
—Est-il bête, ce monsieur, d'avoir une si longue barbe !
—Il ferait mieux de laisser pousser sa jambe.

Mme X... surprend son dentiste au moment où celui-ci retire un ratelier de sa bouche.
—Comment, docteur, vous avez de fausses dents ?
—Mon Dieu, madame, n'est-ce pas à nous à donner le bon exemple ?

—Franchement, docteur, combien de malades avez-vous tué dans votre vie ?
—Si vous croyez que je m'amuse à compter toutes ces niageries-là !



CANAL WELAND

Avis aux Entrepreneurs

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné et portant la suscription "Soumission pour le canal Welland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, VENDREDI le 6e jour d'OCTOBRE prochain, pour faire, à la ligne d'eau, un revêtement en pierre ou mur de protection aux bords du canal entre Thorold et Humberstone.

Les devis des travaux à faire pourront être examinés aux bureaux des ingénieurs locaux à Thorold et Welland, où des formules de soumission et autres renseignements sur le sujet seront fournis dès et après LUNDI, le 25 courant.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire.
Département des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 20 septembre 1882.

L'HUILE ST JACOB



LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME,

La Névralgie, Sciatique, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Medecines.

A. VOGELER & CIE., Baltimore, Md., U. S. A.

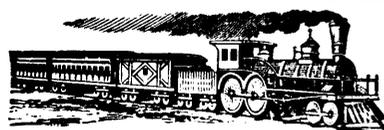
LA POUDRE ALLEMANDE

SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS ET EST

Vendue chez tous les Epiciers respectables



Chemin de Fer Intercolonial

1881—Arrangements d'Été—1882

A partir du 3 JUILLET 1882, les trains directs à Passagers partiront tous les jours (Dimanches exceptés), comme suit :

Table with 2 columns: Destination and Time. Includes destinations like Pointe Lévis, Rivière-du-Loup, Cacouna, Trois-Pistoles, Rimouski, Little Métis, Métapédia, Campbellton, Dalhousie, Bathurst, New-Castle, Moncton, Saint-Jean, and Halifax.

Ces trains viennent en connection à la Pointe-Lévis avec les trains du Grand-Tronc partant de Montréal à 10 heures p. m., et à Campbellton avec le steamer "St-Lawrence," partant les mercredis et samedis pour Gaspé, Percé, Passébiac, etc.

Les trains pour Halifax et St-Jean vont directement à leur destination le dimanche.

Le char Pullman qui part de Montréal le Lundi, le Mercredi et le Vendredi, va directement à Halifax, et celui qui part le Mardi, le Jeudi et le Samedi, va directement à St-Jean.

Des BILLETS D'EXCURSION A PRIX RÉDUITS, par chemin de fer et par steamer, peuvent être obtenus pour tous les points du bas du fleuve Saint-Laurent, Macapédia, Rastouche, Baie des Chaleurs, Gaspé, Ile du Prince Édouard et tous les points des Provinces Maritimes.

Pour ce qui regarde le prix de passage, le taux du fret, les arrangements des convois, etc., des informations complètes seront données par

G. W. ROBINSON, Agent des Passagers et du fret pour la division de l'Est, No. 136, rue Saint-Jacques (en face du Saint-Lawrence Hall) Montréal.

D. POTTINGER, Surintendant-en-Chef, Moncton, N.-B., 1er juin, 1882—52 f.

BULLETIN MENSUEL DU Bureau de Poste de Montréal OCTOBRE 1882

Table with columns: Distribué, DÉPÊCHES, Fermées. Lists routes to Ontario, Québec, and various local destinations with times.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

AVIS

Les trains spéciaux de PETIT MÉTIS continueront leur service les lundis 4 et 11 septembre, et le dernier de la saison, jeudi 14, à 7.30 heures A.M.

G. W. ROBINSON, Agent pour les passagers et le fret. Section Est. Montréal, 28 août 1882.

Mousseau, Archambault & Lafontaine,

AVOCATS, No. 7, RUE ST-JACQUES (AU SECOND) MONTRÉAL

Hon. J. A. MOUSSEAU, J. L. ARCHAMBAULT, B.C.L. G.R. et M.P., Sec. d'Etat. P. E. LAFONTAINE, L.L.D.

"L'OPINION PUBLIQUE"

On peut s'abonner pour 6 mois ou un an en s'adressant au No. 7, de la rue Bleury. La nouvelle administration a fait un choix de collaborateurs recrutés dans tout ce que la Province a de meilleur comme écrivains.

LA COMPAGNIE

LITHOGRAPHIQUE - BURLAND

(LIMITÉE)

CAPITAL ..... \$200,000

ELECTROTYPES, LITHOGRAPHES, IMPRIMEURS, GRAVEURS, EDITEURS, ETC., ETC.

3, 5, 7, 9 & 11, RUE BLEURY

MONTRÉAL

Cette compagnie, possédant un capital plus élevé qu'aucune autre Compagnie Lithographique du Canada, se trouve par sa position financière et le matériel considérable qu'elle possède, capable d'entreprendre l'exécution de toutes espèces d'ouvrages dans les diverses branches d'industrie qu'elle exploite.

Un personnel considérable d'artistes lui permet de garantir la qualité de ses ouvrages.

Elle possède en outre :

- 12 presses à vapeur. 1 machine patenée à vernir les étiquettes. 1 machine électrique à vapeur. 4 machines à photographie. 2 machines à gravure photographique. 2 machines à enveloppe.

Aussi : Machines à perforer, à couper, à marquer, presse à relief pour enveloppes et têtes de lettres, presse hydraulique, etc., etc.

Toutes commandes pour la Gravure, la Lithographie, la Typographie, l'Electrotypie, etc., exécutées avec soin et à des prix modérés.

Editeurs du CANADIAN ILLUSTRATED NEWS, du SCIENTIFIC CANADIAN et PATENT OFFICE RECORD, et aussi imprimeurs de L'OPINION PUBLIQUE.

Toutes commandes par Poste promptement exécutées.

G. B. BURLAND, Gérant

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,

AVOCATS, No. 11, Cote de la Place-d'Armes.

MONTRÉAL

ALEX. LACOSTE, C.R.L.L.D. BENJ. GLOBENSKY, C.R. F. J. BISAILLON, B.C.L. T. BROUSSEAU, L.L.B.

LOGE & CIE.

21, RUE SAINT-LAURENT

Tiennent une spécialité de Chapeaux de Soie de Feutre qu'ils fabriquent eux-mêmes.

70 CARTES DE VISITES avec votre nom. — En 10c

caractères nouveaux, nouveaux genres, par des artistes : Bouquets, Oiseaux, Chromos, Paysages, etc., tous différents. Livre d'échantillons complet pour agents, 25c. Grande variété de Cartes d'Annonces. Diminution pour le commerce et les imprimeurs. 100 Échantillons de Cartes d'Annonces de Fantaisie, 50c. A tresse : STEVENS & BROS., boîte 22, Northford Ct